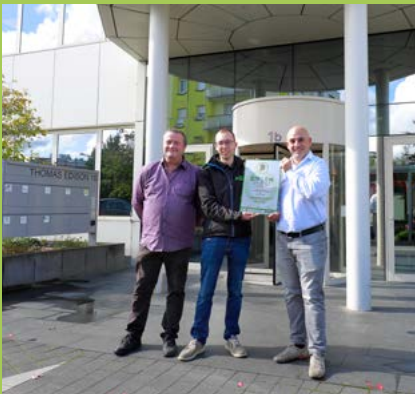




Action SuperDrecksKëscht® (SDK)*

Déclaration environnementale 2024

pour l'année de référence 2023



*Chargé de mission: Oeko-Service Luxembourg S.A.

► Table des matières	page
1. Contexte et terminologie	3
2. Profil de l'entreprise	5
2.1 Évolution	5
2.2 Activités et produits	6
2.3 Compétences	6
2.4 Structure organisationnelle et site	8
2.5 Conformité	8
3. Le système de gestion environnementale de l'action SuperDrecksKëscht®	10
3.1 Le système de gestion environnementale	10
3.2 Politique environnementale	13
3.3 Responsabilité sociale des entreprises	13
3.4 Groupes d'intérêts – les parties prenantes	15
4. Aspects environnementaux et leurs éventuels impacts sur l'environnement	16
4.1 Aspects environnementaux directs et indirects	16
5. Performance environnementale – Indicateurs	18
5.1 Aspects environnementaux directs	21
Bilan carbone selon le GHG Protocol	26
Indicateurs de performance	32
5.2 Aspects environnementaux indirects	33
5.3 Indicateurs de performance de la gestion	34
6. Programme environnemental – projets actuels et futurs 2023-2026	37
Déclaration de validité	48
Glossaire et liste des abréviations	49
Contact	50

Remarque préliminaire sur la terminologie utilisée dans la présente déclaration environnementale

La société ne consomme pas de déchets, mais des produits. Indépendamment des termes légaux, l'action SuperDrecksKëscht® ne parle donc pas de déchets, mais de produits ou de produits usagés ou de produits-déchets, ainsi que de produits de valeur et de produits problématiques.

Dans ce sens, les entreprises de recyclage et les destinataires de déchets sont désignés comme producteurs inverses ou comme destinataires de produits qui traitent les produits livrés par la **SDK** grâce à des processus de production inverse. Comme la gestion des produits en fin de vie est le reflet de la société de consommation, la **SDK** ne parle pas de gestion des déchets mais d'une économie de consommation inverse qui fait partie de l'économie circulaire (Circular Economy).

Nous sommes convaincus que la terminologie que nous utilisons favorise et développe l'appréciation d'une économie circulaire durable et la conscience sociale d'une participation à celle-ci.

Déclaration sur le genre et la diversité

Pour des raisons de lisibilité, la présente déclaration environnementale utilise généralement la forme masculine habituelle pour les noms et pronoms se rapportant à des personnes. Lorsque les désignations de personnes sont indiquées uniquement au masculin, elles incluent également les femmes et les personnes diverses.

L'action SuperDrecksKëscht® a signé la Charte luxembourgeoise de la diversité (www.chartediversite.lu) et s'engage ainsi à mettre en œuvre la diversité sociale des personnes indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur âge ou de leur handicap/non-handicap, à la promouvoir également en collaboration avec ses parties prenantes et à s'engager contre toute discrimination.

1. Contexte et terminologie

1.1 L'action SuperDrecksKëscht® et le chargé de mission

L'action SuperDrecksKëscht® a été lancée en 1985 par le ministre de l'Environnement de l'époque, Robert Krieps. Depuis 1990, **Oeko-Service Luxembourg (OSL)** est chargée de l'exécution des missions de l'action SuperDrecksKëscht® en tant que chargé de mission. La loi du 25 mars 2005, complétée par la loi du 15 juillet 2022, a fixé légalement le fonctionnement et le financement de l'action SuperDrecksKëscht®. La loi relative à la gestion des déchets du 21 mars 2012, modifiée le 9 juin 2022, définit d'autres missions de l'action SuperDrecksKëscht®.

L'action SuperDrecksKëscht® est une marque qui a été développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Elle s'oriente sur la stratégie définie par l'UE avec les hiérarchies suivantes : celle-ci place la prévention en premier lieu, suivie de la préparation aux fins de réutilisation, du recyclage et de toute autre valorisation (par exemple valorisation énergétique) et enfin de l'élimination des déchets.

L'action SuperDrecksKëscht® a pour mission d'utiliser et de mettre en pratique les informations les plus récentes pour une gestion durable et qualitative des ressources tant au niveau économique qu'écologique. L'accomplissement de cette mission lui donne un caractère exemplaire dans la restructuration écologique de notre société. Cette fonction de modèle doit devenir un moteur pour toutes les parties impliquées dans l'économie nationale sur la voie de la préservation de l'environnement et de l'amélioration de l'utilisation des ressources.

Les partenaires de l'action SuperDrecksKëscht® sont, outre le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, les communes, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

La présente déclaration environnementale concerne, d'un point de vue juridique et organisationnel, Oeko-Service Luxembourg S.A., chargé de mission de l'action SuperDrecksKëscht®. En tant que chargé de mission, Oeko-Service Luxembourg S.A. prend toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes, telles que les autorisations et les contrats, pour l'action SuperDrecksKëscht®. Dans la présente déclaration environnementale, le terme «action SuperDrecksKëscht®» ainsi que l'abréviation «SDK» sont toujours utilisés dans le sens de cette définition. De même, le terme «action» est utilisé dans le sens d'« organisation/entreprise».



Actions du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité avec ses partenaires : les communes, l'Administration de l'Environnement, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce



Base légale :

- Lois du 25 mars 2005 et du 15 juillet 2022 relatives au financement de l'action SuperDrecksKëscht®
- Loi du 21 mars 2012, telle que modifiée le 9 juin 2022 relative à la gestion des déchets

Chargé de mission :
Oeko-Service Luxembourg S.A.

1.2 Introduction/avant-propos

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] est une marque qui a été développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Ressources, innovation, durabilité, économie circulaire - ces quatre valeurs déterminent les activités de l'action **SuperDrecksKëscht**[®]. Il incombe à la **SDK** d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de garantir une gestion durable des matériaux, tant d'un point de vue écologique qu'économique, et ce, avec une qualité haut de gamme.

Elle se concentre sur le développement et la mise en œuvre de concepts de prévention, de réutilisation et de recyclage des produits-déchets, ainsi que sur le développement et la mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation en rapport avec la protection de l'environnement et les déchets dans la société et l'industrie.

Tous les champs d'activité de la **SDK** ont un impact positif sur le climat. Avec la nomination d'un chargé de la protection du climat en 2020 et la mise en place d'un conseil climatique en 2021, l'action **SuperDrecksKëscht**[®] a donné un nouveau cadre à sa stratégie de protection du climat. C'est la raison pour laquelle un rapport sur la protection du climat (voir pages 24 et 25) est également intégré à la présente déclaration environnementale. La **SDK** considère ses activités comme une protection du climat vécue au quotidien et a donc intégré cet aspect dans la présentation de la marque.

Depuis 1998 déjà, l'action **SuperDrecksKëscht**[®] est certifiée ISO 14001 pour son système de gestion environnementale sur le site de Luxembourg, par le biais de son chargé de mission. Depuis 2017, le système EMAS a également été introduit.

Début 2017, notre système de gestion environnementale a été certifié pour la première fois selon l'EMAS et la déclaration environnementale a été validée par un vérificateur environnemental agréé par l'État. Vous avez devant vous l'édition 2024 de la déclaration environnementale avec les données de 2023.

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] s'engage à améliorer en permanence ses performances environnementales et le système de gestion nécessaire à cet effet. Ce système de gestion documenté constitue un cadre obligatoire pour toutes les activités et les actions des salariés de la **SDK**. Grâce à la certification supplémentaire du système de gestion environnementale selon l'EMAS, nous avons l'intention de développer encore davantage de manière positive l'impact environnemental spécifique de nos activités.

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales la concernant. Dans le cadre de sa politique d'entreprise et de la mise en œuvre des exigences du système EMAS, la **SDK** s'est engagée à intégrer fermement la protection de l'environnement et l'utilisation responsable des ressources naturelles, même au-delà de son domaine d'activité proprement dit, dans le cadre de la gestion des produits-déchets, et à conseiller également ses partenaires et clients de manière compétente à ce sujet. Le terme « environnement » ne désigne pas seulement le domaine de la « nature », mais aussi l'ensemble de l'environnement vivant, c'est-à-dire l'être humain lui-même.

Nous considérons notre engagement dans le sens d'une responsabilité sociale globale et coopérons donc depuis des années déjà avec des associations, des groupements de citoyens et des entreprises de l'économie sociale.

2. Profil de l'entreprise

2.1 Évolution

Dans une première phase, l'**action SuperDrecksKëscht® fir Bierger** a été introduite avec pour mission de donner aux citoyens la possibilité de séparer les produits problématiques (déchets) des ménages privés des déchets ménagers et de les remettre séparément.

Au cours de la deuxième phase (à partir de 1992), l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriber** a mis en place un concept de gestion des déchets pour les petites et moyennes entreprises, favorisant une gestion écologique des produits-déchets dans le sens d'une collecte séparée étendue des produits valorisables et des produits problématiques. Durant cette phase, une identité de marque a également été créée afin de faire de l'**action SuperDrecksKëscht®** une marque de consommation, « loin de l'image des déchets ».

En lien avec la distinction des entreprises participantes par le label de qualité **SDK**, désormais certifié selon la norme ISO 14024, les entreprises et institutions sont accompagnées sur la voie d'une action responsable, respectueuse de l'environnement et des ressources.

Lors de la troisième phase, l'aspect prévention/efficacité des ressources a été renforcé dans le domaine des établissements et des entreprises. Avec le temps, la **SDK** a acquis un vaste savoir-faire qui lui permet de mettre en place et/ou d'accompagner des activités de prévention des produits-déchets. La prévention est à la fois qualitative (réduction des substances dangereuses) et quantitative (réduction des quantités).

Par ailleurs, le consommateur est impliqué depuis 2007 dans la campagne « Shop Green » (rebaptisée « Clever akafen » - acheter malin - en 2022). Les entreprises commerciales et les producteurs locaux participent non seulement à l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriber**, mais aussi à la commercialisation et à la distribution de produits écologiques et efficaces en termes de ressources.

Lors de la quatrième phase, lancée en 2015, la **SDK** traite un point faible de l'économie circulaire avec l'instrument « Potentiel de Ressources », certifié selon la norme ISO 14024. Cet instrument permet d'examiner et d'évaluer les processus de valorisation chez les acteurs de la production inverse ainsi que l'utilisation de produits usagés dans la nouvelle production en termes d'efficacité des ressources.

En 2018, d'autres activités supplémentaires ont été ajoutées sous la direction de la **SDK**, comme par exemple l'ECOBIX dans le cadre de la campagne nationale contre le gaspillage alimentaire. Afin de rendre le développement de la SDK clairement visible, le corporate design a été renouvelé et les éléments clés des activités « ressources, innovation, développement durable et économie circulaire » ont été intégrés dans le nouveau logo.

En 2020, le service de formation de la **SDK** a été définitivement rebaptisé **SDK Akademie** et a été réorganisé sur le plan conceptuel.



Collecte sélective de produits



Conseil



Promotion de produits Shop Green dans le commerce

2. Profil de l'entreprise

2.2 Activités et produits

Dans le cadre des missions décrites précédemment, l'action **SuperDrecksKäsch**[®] utilise différents instruments :

► Le parc de véhicules

Pour la collecte et le transport des produits, l'action **SuperDrecksKäsch**[®] dispose d'un parc de véhicules de différents types, allant de petites camionnettes à des semi-remorques de taille moyenne, en passant par des véhicules à crochet pour le transport de conteneurs.

En outre, pour des produits tels que les huiles usagées, le liquide de frein, le liquide de refroidissement, les carburants pollués, les émulsions et les pneus usagés, la **SDK** coopère avec des partenaires qui les collectent pour elle et les recyclent.

L'acheminement des produits vers leurs destinataires est en grande partie assuré par des entreprises partenaires.

► Le centre logistique

L'action **SuperDrecksKäsch**[®] gère un centre logistique pour les produits collectés à L-Colmar-Berg. Le traitement des produits va du simple stockage temporaire à la préparation en vue de leur valorisation (démontage ou broyage), en passant par la préparation de commandes et le tri.

Pour garantir la qualité, certains produits sont analysés par le laboratoire de l'entreprise. Cela est utile pour faire une déclaration claire et conforme à l'ADR et pour garantir le respect des exigences de qualité des destinataires de produits ou des acteurs de la production inverse. Dans ce contexte, le fait que le tri et le contrôle de qualité qui s'ensuivent permettent à divers produits-déchets de retrouver leur statut de produit est révélateur. Cela concerne actuellement les lunettes, les restes de bougies et de cire, les palettes destinées à la réparation et à la réutilisation, ainsi que les chips d'emballage.

Pour son propre usage, mais aussi pour la vente ou la cession à des clients, la **SDK** dispose d'un réservoir de conteneurs de collecte de tout type et de toute qualité (carton, plastique, métal).

► Produits

Outre la vente de conteneurs de collecte et d'accessoires pour les stations de collecte, l'action **SuperDrecksKäsch**[®] distribue l'absorbant d'huile ÖKO-PUR, qui est un produit issu de la production inverse d'appareils frigorifiques.

Dans le cadre du projet « ECOBOX » lancé en 2018, un système réutilisable pour les plats à emporter, la **SDK** a pris en charge la gestion et la distribution des barquettes en plastique.

D'autres produits sont la LECOBOX (petit conteneur pour la collecte séparée des produits sur les chantiers) ainsi que l'Ecobelle (sas pour déchets) en 5 variantes différentes.



Le Service-Center



Tri des médicaments



Application d'ÖKO-Pur

2. Profil de l'entreprise

2.3 Compétences

► Conseil

Le conseil aux communes, aux citoyens, aux entreprises/établissements et autres partenaires constitue le deuxième point fort des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Les conseillers travaillent en grande partie sur le terrain et utilisent à cet effet majoritairement des véhicules électriques.

Dans ce contexte, les thèmes de la prévention des produits-déchets et de l'utilisation durable des ressources sont justement au cœur de l'action. L'accent est mis non seulement sur le conseil aux citoyens pour la collecte sélective et la prévention des déchets, mais aussi sur l'élaboration de concepts de gestion de déchets pour les établissements et les entreprises et, depuis 2018, sur des campagnes spécifiques dans le cadre de l'initiative gouvernementale contre le gaspillage alimentaire ou pour la promotion de la réparation et de la réutilisation des produits :

- Gamme de produits respectueux de l'environnement dans le commerce
- Gestion et prévention des produits-déchets dans le secteur de la construction
- Gestion et prévention des produits-déchets dans les immeubles résidentiels
- Économie circulaire et potentiel des ressources (collecteurs de déchets et destinataires de produits)
- Utilisation intelligente des ressources (denrées alimentaires, réutilisation des produits)

► Formation continue (SDK-Akademie)

L'**action SuperDrecksKëscht®** a encore élargi son offre de formations. Outre les formations initiales et continues destinées aux personnes actives dans le domaine de la gestion des déchets (centres de ressources, gestion des déchets en entreprise), cela concerne surtout les formations dans le domaine du nettoyage écologique («Clever Botzen»). Le 13 mars 2014, le chargé de mission de la **SDK** a obtenu la reconnaissance officielle en tant qu'organisme de formation. Depuis le 4 mars 2024, la **SDK Akademie** est certifiée ISO 21001 : 2021.

L'**action SuperDrecksKëscht®** est également implantée à l'étranger sous le système de franchise par le biais du chargé de mission Oeko-Service Luxembourg S.A., à savoir en Allemagne, en Suisse et en Suède. Les chargés de mission de ces pays travaillent selon les directives de la **SDK**.

Les activités de la **SDK** ont été reconnues par la Commission européenne. En 2009, l'activité « Clever akafen » a reçu le label « best practice » et, en 2010, l'activité globale dans le domaine de la préservation des ressources et de la protection du climat a également été récompensée. Dans une communication de la Commission européenne de novembre 2020, publiée au Journal officiel de l'UE, la **SDK fir Bierger** et le projet des résidences (immeubles résidentiels) ont été cités comme exemples de bonnes pratiques à l'échelle européenne. Le Potentiel de Ressources en tant qu'instrument de l'économie circulaire a été intégré à la plateforme EU-Circularity en 2022.



Conseils pour la prévention des produits-déchets



Formation continue et formations

2. Profil de l'entreprise

2.4 Structure organisationnelle et site

Die La structure organisationnelle de l'action **SuperDrecksKëscht**® axée sur le travail d'équipe est visible sur le schéma de la page suivante.

Le nombre de salariés de l'action **SuperDrecksKëscht**® s'élevait à la fin de l'année 2023, direction comprise, à 86 personnes.

Le centre logistique est situé dans une zone artisanale/industrielle à proximité immédiate de l'autoroute A7, sortie Colmar-Berg / Roost.

Il est possible de se déplacer en transports publics (bus), mais seulement à certaines heures. La ligne Colmar-Berg dispose d'une gare qui n'est pas située à proximité immédiate de la zone industrielle.

Aucune zone de protection de la nature ou de l'eau n'est située à proximité.

Le site de l'entreprise est directement adjacent à une zone résidentielle (rue du Faubourg). Il s'agit de l'arrière du centre logistique, séparé des habitations par une bande verte d'environ 100 m de long. En général, il n'y a ni circulation de marchandises ni de public à cet endroit.

2.5 Conformité

L'action **SuperDrecksKëscht**® a dressé une liste de contrôle de ses obligations légales et autres obligations contraignantes, y compris les lois qui la concernent, et vérifie en permanence leur actualité sur la plate-forme Internet officielle de l'État legilux.lu. La liste est régulièrement mise à jour et évaluée.

Les lois ci-contre, la législation relative à la gestion des déchets et la loi relative au fonctionnement et au financement de l'action **SuperDrecksKëscht**® (voir page 3) sont particulièrement pertinentes.

L'action **SuperDrecksKëscht**® dispose des autorisations suivantes :

- Autorisation d'importation de déchets
- Autorisation d'intermédiaire, de commerçant et de transport de déchets
- Autorisations relatives aux déchets
- Autorisations relatives aux eaux usées
- Autorisations commodo-incommodo

Les autorisations commodo-incommodo mentionnent toutes les installations liées à la sécurité. Celles-ci sont gérées comme indiqué.

Les autres obligations contraignantes envers la commune et les autres groupes d'intérêt sont également consignées dans la liste de contrôle susmentionnée.

L'action **SuperDrecksKëscht**® s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes la concernant.



Les salariés de la SDK

Abfallwirtschaftsgesetzgebung	
1.	Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets, et modifiant 1. la loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement; 2. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht; 3. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 4. la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur
	Loi du 3 décembre 2014 modifiant 1) la loi modifiée du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 2) la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets
	Règlement grand-ducal du 24 mars 2015 remplaçant l'annexe V de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets
	Règlement grand-ducal du 24 novembre 2015 modifiant l'annexe II de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets.
5.	Loi du 18 décembre 2015 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets
SDK-Gesetzgebung (Funktion und Finanzierung)	
1.	Loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht.
2.	Loi du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.
3.	Loi du 28 juillet 2014 modifiant l'article 6, paragraphe 1er de la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.

Extrait du Journal officiel

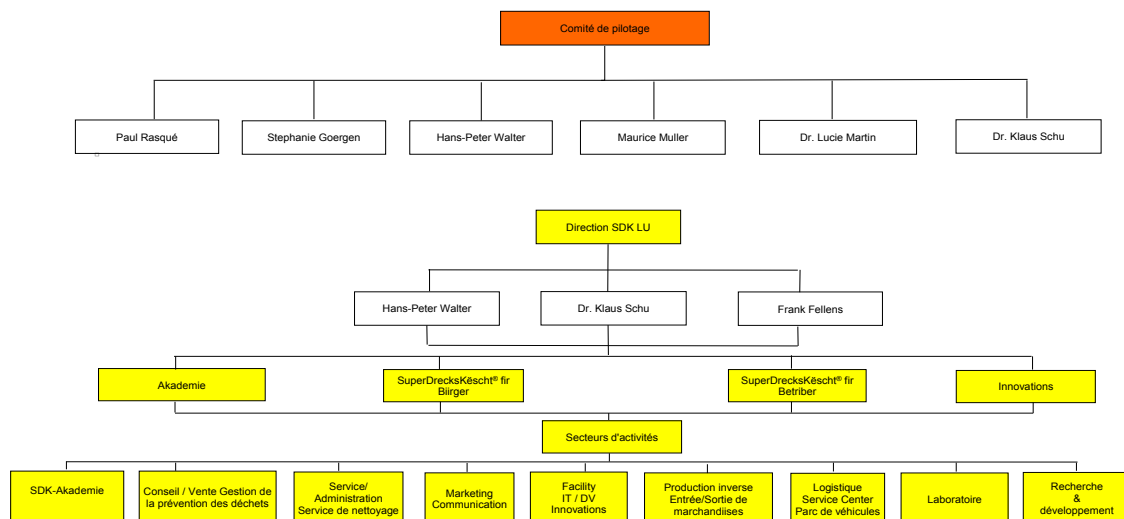
allemand/français
Statut/dernière mise à jour : décembre 2023

► Note sur le document de référence sectoriel « Gestion des déchets » (décision (UE) 2020/519)

Les bonnes pratiques indiquées dans le document de référence, telles que la stratégie de gestion des déchets, les plans spécifiques de la gestion des déchets, la promotion de la prévention des déchets, la réutilisation (ReUse), le traitement des produits-déchets en vue du recyclage des matériaux (économie circulaire), font partie des missions principales de l'action **SuperDrecksKëscht®** (voir également le programme environnemental, en particulier les aspects environnementaux indirects). L'outil Potentiel de Ressources, développé par la **SDK** selon la norme ISO 14024, revêt ici une importance particulière. L'examen du document de référence montre que les recommandations sont largement satisfaites, dans la mesure où elles sont pertinentes. Ainsi, les indicateurs de performance environnementale indiqués dans le document sont déjà utilisés depuis longtemps (par exemple pour la collecte des « déchets » provenant d'objets de soins chez les particuliers). Le document continuera d'être consulté régulièrement et la pertinence des indications et des indicateurs de performance environnementale sera vérifiée.

Organigramme et site de l'entreprise

Organigramme de la structure de l'action SuperDrecksKëscht® (SDK) - chargé de mission Oeko-Service Luxembourg S.A.



L'organigramme 2023 est inchangé par rapport à celui de la déclaration environnementale de l'année précédente. Seuls les représentants de l'Administration de l'environnement et de la Chambre des Métiers ont changé.

Le plan de situation montre l'emplacement du centre logistique dans la zone industrielle Piret, Colmar-Berg (entouré en rouge) et les constructions avoisinantes.

3. Le système de gestion environnementale de l'action SuperDrecksKëscht®

3.1 Système de gestion environnementale

Depuis l'introduction de la norme ISO 14001 en 1998, la politique environnementale et les lignes directrices en termes d'environnement constituent la base de la mise en œuvre du système de gestion environnementale (SGE) et de l'amélioration continue des performances environnementales de l'entreprise. Elles témoignent de la responsabilité de la direction et de tous les salariés vis-à-vis de l'environnement, ainsi que de la transparence des performances environnementales vis-à-vis des clients, des propriétaires, des partenaires commerciaux et des autres parties intéressées.

Différents documents servent de guide à tous les salariés, en premier lieu les documents de formation « Marque **action SuperDrecksKëscht®** », « ISO 14001 », « ISO 14024 » et « Label ESR », les rapports annuels / rapports de durabilité ainsi que le manuel de la SDK. Ils fournissent des informations sur l'objectif et la mise en œuvre du SGE, sur les procédures internes, les compétences et les dispositions légales pertinentes.

La direction d'Oeko-Service Luxembourg S.A. en tant que chargé de mission de l'**action SuperDrecksKëscht®** est responsable de la poursuite continue du système. Le comité de pilotage (CP) délibère et discute de tous les thèmes pertinents, émet des recommandations et présente des propositions. La direction est assistée par le chargé de la gestion environnementale (CGE) et les autres personnes mandatées. Le chargé de la gestion environnementale tient à jour la documentation relative au SGE - y compris tous les chiffres clés - rédige la déclaration environnementale et est l'interlocuteur des salariés et de ceux qui exercent des fonctions liées à la protection de l'environnement (par exemple, administration : l'aspect environnemental de l'« acquisition de biens et de services »).

En outre, le CGE coordonne tous les aspects du SGE et renseigne, au nom de la direction, le comité de pilotage sur l'évolution du système. Sur la base de ces informations, et après des consultations et discussions, le comité de pilotage émet des recommandations. La direction met à disposition les ressources nécessaires à la poursuite du programme environnemental.

Le SGE est conçu comme un système dynamique. Chaque salarié peut et est encouragé à participer au processus de développement du SGE et à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux. C'est la raison pour laquelle il existe un système interne de suggestions, qui permet à tous les membres du personnel de faire part de leurs souhaits de changement et de leurs propositions.

La direction et le CGE sont les interlocuteurs privilégiés des salariés pour toute question ou suggestion. Les informations sont également échangées dans le cadre d'une communication directe (réunions, « discussions de couloir », mails

internes) et, le cas échéant, intégrées dans le SGE.

En 2022, deux nouveaux organes ont été mis en place dans le cadre du programme de développement durable et de gestion des parties prenantes : l'équipe de protection du climat et l'équipe RSE qui assistent le CGE dans les questions y afférentes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection des personnes signalant des violations du droit de l'Union du 16 mai 2023, deux canaux de signalement ont été mis en place. Ils permettent de déposer en toute confidentialité des plaintes, des objections et des réclamations. Un membre du comité d'entreprise est à la disposition des salariés. Le CGE est, quant à lui, à la disposition de toutes les parties prenantes du secteur professionnel et des parties concernées par les certifications ISO 14024. Cela concerne également les signalements relatifs à la protection des droits humains.

Le comité de suivi du centre logistique se réunit trois fois par an. Y participent, outre le comité de pilotage, la direction, le chargé de sécurité et le CGE de l'**action SuperDrecksKëscht®**, les voisins, les responsables communaux et les forces d'intervention (pompiers) de la commune de Colmar-Berg.

Le processus du système de gestion environnementale basé sur la politique environnementale se présente comme suit : définition des objectifs environnementaux → bilans → évaluation → planification des mesures → mise en œuvre → suivi des résultats.

Les audits environnementaux réalisés régulièrement en interne et en externe, ainsi que la **participation des salariés**, visent l'amélioration continue des performances environnementales par la mise à jour des objectifs environnementaux et le bon fonctionnement du SGE.

Par la publication de la déclaration environnementale, actualisée à intervalles réguliers et validée par un vérificateur environnemental externe, nous informons les clients, les partenaires commerciaux et autres milieux intéressés de la performance environnementale de l'entreprise. Les **groupes d'intérêt/milieux intéressés** sont énumérés dans le rapport annuel/le rapport de durabilité et sont évalués à l'aide d'une matrice opportunités/risques.

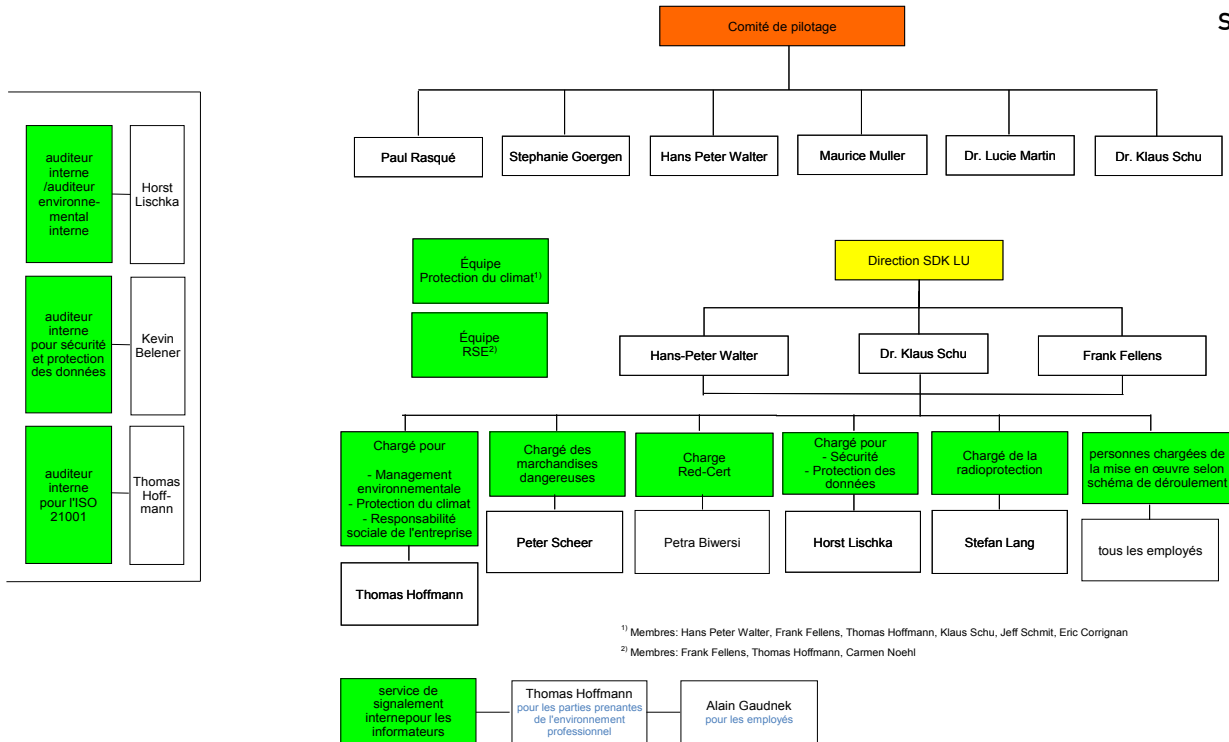
Les autres rapports pertinents sont :

- le rapport sur la protection du climat,
- le rapport du responsable RSE,
- le rapport sur la protection des droits humains.

Vu d'ensemble du comité de pilotage, des responsables et des représentants de l'entreprise

Organigramme du comité de pilotage avec direction et responsable du système de gestion environnementale

Statut 01.04.2024



3. Le système de gestion environnementale de la SuperDrecksKëscht®

3.2 Politique environnementale

Les actions et les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** ou de ses salariés reposent sur les bases et les lignes directrices obligatoires suivantes :

Les aspects d'une économie écologique et durable et le conseil aux consommateurs, aux établissements et aux entreprises en matière de consommation et de gestion des produits-déchets, notamment dans le but d'éviter la production de produits-déchets, constituent les compétences clés de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

Outre la responsabilité pour la protection de l'environnement dans le cadre des activités de la **SDK**, la responsabilité sociale revêt également une importance essentielle. Les principes suivants s'appliquent :

Les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont planifiées et réalisées, avec la participation active des salariés, de manière à préserver autant que possible les ressources naturelles, à minimiser les effets nocifs sur l'environnement et à respecter impérativement les dispositions légales en vigueur.

Afin d'améliorer constamment les performances environnementales, le comité de pilotage fixe des objectifs et met à jour des programmes pour atteindre ces objectifs.

Des indicateurs de performance sont définis et rendus publics pour mesurer et surveiller les performances environnementales.

Au niveau des achats, la **SDK** privilégie les produits et services qui sont fabriqués ou proposés selon les principes d'une économie durable et efficace en termes de ressources. Dans la mesure du possible, elle exerce une pression sur ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs pour qu'ils agissent selon des principes équivalents.

L'**action SuperDrecksKëscht®** encourage les connaissances et la conscience environnementales des salariés par le biais d'une formation initiale et continue, et les incite à agir de manière responsable, même en dehors des activités de l'entreprise.

L'impact des activités actuelles et futures du site de la **SDK** sur l'environnement local est régulièrement surveillé et évalué.

3.3 Responsabilité sociale des entreprises¹⁾

Comme nous l'avons déjà mentionné, la politique environnementale comprend également des aspects sociaux importants.

Ainsi, l'**action SuperDrecksKëscht®** participe depuis 2011 au système national de certification avec le label ESR et est certifiée comme entreprise socialement responsable. Dans ce cadre, la SDK a également signé deux engagements, à savoir la Charte de la Diversité 2019 et le Pacte national Entreprises et Droits de l'homme en 2022. Nous renvoyons ici au rapport du chargé RSE ainsi qu'au rapport du chargé des droits humains.



¹⁾ Remarque : les rapports et certificats liés à la responsabilité sociale des entreprises (RSE/CSR), y compris le Pacte des droits de l'homme, ne sont pas validés par les audits environnementaux.

Critères et missions pour la mise en œuvre de la politique environnementale (site de Colmar-Berg) : lors de la mise en œuvre des mesures décrites dans la section 2.1, le code de l'environnement suivant s'applique :

Code d'éthique environnementale

L'action SuperDrecksKëscht® est une marque d'efficacité des ressources mise en place dans le cadre de la durabilité des missions de l'État luxembourgeois en matière de gestion des déchets. Elle axe ses activités sur la stratégie définie par l'UE et par la législation nationale de 2012 : la prévention en premier lieu, suivie de la préparation aux fins de réutilisation, du recyclage et de toute autre valorisation (par exemple valorisation énergétique) et enfin de l'élimination des produits-déchets. Par conséquent, l'accent est mis sur la prévention et donc sur la gestion des ressources.

L'action SuperDrecksKëscht® a pour mission d'utiliser et de mettre en pratique les informations les plus récentes pour une gestion durable et qualitative des ressources tant au niveau économique qu'écologique. L'accomplissement de cette mission lui donne un caractère exemplaire dans la restructuration écologique de notre société. Cette fonction de modèle doit devenir un moteur pour toutes les parties impliquées dans l'économie nationale sur la voie de la préservation de l'environnement et de l'amélioration de l'utilisation des ressources.

Dans ce sens, l'action SuperDrecksKëscht® s'engage à protéger l'environnement, à respecter les obligations légales et d'autres obligations contraignantes, ainsi qu'à améliorer en permanence le système de gestion environnementale dans le but d'améliorer les performances environnementales.

Concrètement, l'action SuperDrecksKëscht® s'est fixée les objectifs suivants :

→ Dans le cadre de l'économie circulaire et de la gestion des ressources

- Économie de matières premières grâce à la gestion de l'efficacité des ressources
- Prévention de produits-déchets
- Préparation des produits-déchets pour la réutilisation (« Re-Use »)
- Recyclage et valorisation plutôt que l'élimination de produits-déchets
- Conception intelligente et durable des produits
- Nouvelles méthodes de production et de production inverse
- Modification des modèles de consommation (« économie du partage »)
- Transparence de tous les flux de produits

→ Dans le cadre de la protection préventive de l'environnement et de la santé

- Gestion de l'énergie et protection du climat
- Protection de l'environnement et durabilité chez les fournisseurs et partenaires de traitement
- Prévention d'accidents environnementaux
- Procédure à suivre en cas d'accidents environnementaux - réduction des impacts sur l'environnement

→ Dans le cadre de la responsabilité sociale

- Prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes
- Respect des normes sociales au niveau local et global
- Conditions équitables pour les salariés et les partenaires
- Formation, information et sensibilisation à la protection de l'environnement

Pour atteindre les objectifs fixés, il convient de réaliser les missions de gestion suivantes :

→ Mesures directes

- Mesures visant à réduire les émissions lors du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des produits-déchets
- Prévention d'émissions et de rejets accidentels
- Évaluation préalable d'impacts sur l'environnement et la société
- Évaluation des impacts sur l'environnement et la société
- Contrôle du respect du code d'éthique environnementale
- Mesures à prendre en cas de non-respect du code d'éthique environnementale

→ Mesures indirectes

- Promouvoir le sens des responsabilités des salariés
- Information et dialogue avec toutes les parties prenantes
- Conseil à tous les partenaires
- Respect des normes environnementales chez les fournisseurs et les partenaires contractuels

Entré en vigueur en avril 2021

Comité de pilotage

Umweltkodex



Die Aktion SuperDrecksKëscht® ist eine Ressourceneffizienz-Marke, die im Rahmen der Nachhaltigkeit der abfallwirtschaftlichen Aufgaben des Staates Luxemburg entwickelt wurde. Ihre Orientierung liegt auf der EU-Abfallhierarchie sowie der nationalen Gesetzgebung von 2012: Vermeidung vor Vorbereitung zur Wiederverwendung, vor Recycling, vor sonstiger Verwertung (z.B. energetischer Verwertung) und vor Beseitigung. Demnach liegt der Schwerpunkt in der Vermeidung und damit dem Ressourcenmanagement.

Es ist Aufgabe der Aktion SuperDrecksKëscht® den neuesten Stand von Informationen zu nutzen und umzusetzen, um eine nachhaltige Ressourcenwirtschaft im ökologischen und ökonomischen Sinne mit hochwertiger Qualität realisiert zu sehen. Die Aufgabenwahrnehmung ermöglicht die Umsetzung einer Vorbildfunktion in der ökologischen Neugestaltung der Gesellschaft. Diese Vorbildfunktion soll mit dem Ziel der Umweltentlastung und Ressourceneffizienz allen Beteiligten in der Volkswirtschaft Impulse geben.

In diesem Sinne verpflichtet sich die Aktion SuperDrecksKëscht® zum Schutz der Umwelt, zur Erfüllung der rechtlichen und weiteren bindenden Verpflichtungen, sowie der fortlaufenden Verbesserung des Umweltmanagementsystems mit dem Ziel die Umweltleistung zu verbessern.

Im Einzelnen hat sich die Aktion SuperDrecksKëscht® folgende Ziele gesetzt :

- ↳ **Im Rahmen von Circular Economy und Ressourcenmanagement**
 - Einsparung von Rohstoffen durch Ressourceneffizienzmanagement
 - Vermeidung von Abfallprodukten
 - Vorbereiten von Abfallprodukten zur Wiederverwendung („Re-Use“)
 - Recycling und Verwertung anstatt Beseitigung von Abfallprodukten
 - Intelligentes und nachhaltiges Produktdesign
 - Neue Produktions- und Rückproduktionsverfahren
 - Änderung von Konsummustern („Sharing Economy“)
 - Transparenz aller Produktströme
- ↳ **Im Rahmen der allgemeinen Umweltvorsorge und des Gesundheitsschutzes**
 - Energiemanagement und Klimaschutz
 - Umweltschutz und Nachhaltigkeit bei Lieferanten und Abwicklungspartnern
 - Verhütung von Umweltunfällen
 - Verfahren bei Umweltunfällen - Verringerung von Umweltauswirkungen
- ↳ **Im Rahmen der gesellschaftlichen Verantwortung**
 - Berücksichtigung der Interessen aller Stakeholder
 - Einhaltung sozialer Standards auf lokaler und globaler Ebene
 - Faire Rahmenbedingungen für Mitarbeiter und Partner
 - Ausbildung, Information und Sensibilisierung im Umweltschutz

Um die gesteckten Ziele zu erreichen, sind nachfolgende Managementaufgaben umzusetzen:

- ↳ **Direkte Massnahmen**
 - Massnahmen zur Minimierung von Emissionen beim Recycling, der Verwertung und der Beseitigung von Abfällen
 - Vermeidung von unfallbedingten Emissionen und Ableitungen
 - Vorausbeurteilung von Auswirkungen auf Umwelt und Gesellschaft
 - Prüfung von Auswirkungen auf Umwelt und Gesellschaft
 - Prüfung der Einhaltung des Umweltkodex
 - Massnahmen bei Nicht-Einhaltung des Umweltkodex
- ↳ **Indirekte Massnahmen**
 - Förderung des Verantwortungsbewusstseins der Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen
 - Information und Dialog mit allen Stakeholdern
 - Beratung aller Partner
 - Einhaltung der Umweltnormen bei Lieferanten und Vertragspartnern

In Kraft gesetzt im April 2021

Lenkungsausschuss



Le code de l'éthique environnemental dans sa version d'avril 2021

3. 3. Le système de gestion environnementale de l'action SuperDrecksKëscht®

3.4 Groupes d'intérêt – les parties prenantes

Le rapport annuel, le rapport sur la durabilité ainsi que le rapport du chargé RSE présentent en détail les parties prenantes de la SDK avec lesquelles il existe des coopérations et des projets communs.

L'action SuperDrecksKëscht® tient une matrice dans laquelle sont répertoriées toutes les parties intéressées ainsi que leurs exigences et attentes pertinentes. Sur cette base, les opportunités et les risques qui en découlent sont également identifiés et évalués. En raison de sa mission particulière, l'action SuperDrecksKëscht® agit souvent en tant qu'agent de mise en réseau dans le domaine de la consommation et de la consommation inverse. C'est pourquoi la liste des parties prenantes représente presque tous les acteurs de la société. L'opportunité principale est le soutien à la stratégie de la SDK en matière de consommation inverse, le risque principal étant le manque de cohérence.

Les groupes d'intérêt sont, outre le donneur d'ordre et les partenaires de l'action (qui incluent toutes les communes luxembourgeoises), les salariés et les clients : des partenaires avec lesquels des contrats ont été conclus, d'autres partenaires publics, des groupes environnementaux/associations/ONG, la protection civile (police, pompiers), des associations économiques, des entreprises, des partenaires de projets/plateformes/associations d'intérêts, des institutions de formation, des fournisseurs, le voisinage, le public et les médias (voir tableau ci-dessous).

Le comité de suivi du centre logistique ainsi que l'ULC (Union Luxembourgeoise des Consommateurs) jouent un rôle particulier. Les voisins, les riverains, la protection civile (police, pompiers), les représentants des communes, le Ministère de l'Environnement, l'Administration de l'environnement, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce sont informés en permanence des activités de l'action SuperDrecksKëscht®, notamment dans le centre logistique de Colmar-Berg, dans le cadre du comité de suivi. Les membres ont accès à tout moment au site de l'entreprise. En général, le comité de suivi se réunit trois fois par an.

La communication avec les parties intéressées est variée et les instruments suivants sont notamment utilisés :

- des réunions et des ateliers avec les personnes concernées
- examen des déclarations publiques, des programmes internes et des initiatives des parties prenantes
- participation/adhésion à des associations d'intérêts
- communication directe
- Informations provenant des médias et d'autres sources d'information publiques

Une liste de contrôle spécifique est consacrée à la gestion des parties prenantes. Elle répertorie en particulier les acteurs et les institutions de formation qui jouent un rôle particulier dans l'économie circulaire et le développement durable. Les personnes de référence y sont également mentionnées, ainsi que les thèmes abordés. Cette liste est mise à jour au moins une fois par an.

Catégorie	Groupe d'intérêt	Engagements - Coopération	Exigences et attentes	Communication	Opportunités	Risques
Donneurs d'ordre et partenaires de l'action	MECDD	Donneur d'ordre principal	Donneur d'ordre principal	Entretiens directs	-	-
	Administration de l'environnement	Autorité – donneur d'ordre principal	Autorité – donneur d'ordre principal	Comité de pilotage	-	-
	Chambre des Métiers	Membre Comité de pilotage	Membre Comité de pilotage	Comité de pilotage	-	-
	Chambre de Commerce	Membre Comité de pilotage	Membre Comité de pilotage	Comité de pilotage	-	-
	Communes	légalement responsable des déchets des ménages	La SDK en tant que prestataire de services pour les communes - conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK	pas de cohérence entre la commune et la stratégie de la SDK
	Syndicats de communes	légalement responsable des déchets des ménages	La SDK en tant que prestataire de services pour les communes - conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK	pas de cohérence entre la commune et la stratégie de la SDK
	Centres de recyclage	Installations pour les communes, les syndicats de communes	La SDK en tant que prestataire de services pour les centres de recyclage - conseil/accompagnement	Réunions, entretiens individuels, formation continue	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK	pas de cohérence entre la commune et la stratégie de la SDK
Ecobatterien	La SDK est à la fois prestataire et partenaire de la communication avec le public	L'exécution des services conformément au contrat et le respect des conditions fixées par le règlement	Réunions du comité de suivi et entretiens directs	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK : participation aux projets d'innovation	Non-respect de la convention	

4. 4. Aspects environnementaux et leurs éventuels impacts sur l'environnement

Aspects environnementaux directs et indirects

L'action SuperDrecksKëscht® a un impact sur l'environnement, d'une part dans le cadre du traitement et de la transformation des produits-déchets dans le centre logistique à Colmar-Berg, d'autre part du fait de des activités de conseil et dans le cadre des travaux administratifs. Même si l'impact sur l'environnement est relativement faible dans le domaine du conseil - comparé aux entreprises industrielles et artisanales - l'objectif est de le réduire au maximum en raison de la philosophie écologique fondamentale de l'entreprise.

Secteur	Aspect environnemental	direct/ indirect	Activité	Impacts sur l'environnement (risques)
Efficacité des matériaux, y compris l'énergie (consommation de ressources/de matières premières)	Consommation de papier	d	Activités de bureau et conseil	Consommation de ressources
	Consommation d'électricité	d	Manipulation de produits-déchets dans le centre logistique, les bureaux et l'activité de conseil	Consommation de ressources
	Consommation de combustibles pour le chauffage	d	Chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Consommation de ressources
	Consommation de carburants pour les véhicules	d	Traitement des produits-déchets ; Activité de conseil	Consommation de ressources
	Consommation d'eau potable	d	Nettoyage des récipients, arosage, sanitaires	Consommation de ressources
Eaux usées	Rejet d'eaux usées	d	Nettoyage des récipients, sanitaires	Dégagement de substances nocives pour l'environnement
Déchets	Production de déchets	d	Activités de bureau et administratives, gestion des stocks/entrepôts, laboratoire	Consommation de ressources
Émissions	Émissions de polluants générées par les véhicules, les machines et l'installation de chauffage	d	Traitement des produits-déchets ; activité de conseil, chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Émissions de gaz nocifs pour l'environnement
	Émissions de gaz à effet de serre générées par les véhicules, les machines et l'installation de chauffage = <u>Scope 1</u> (GHG-Protocol)	d	Traitement des produits-déchets ; activité de conseil, chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Émissions de gaz ayant un impact sur le climat
	Émissions de polluants liées à la consommation d'électricité = <u>Scope 2</u> (GHG-Protocol)	d	L'électricité pour le centre logistique et les bâtiments administratifs	Émissions de gaz ayant un impact sur le climat
	Émissions de polluants générées par le centre logistique / Hall 1	d	Manipulation des produits dans le hall 1	Émissions de gaz nocifs pour l'environnement et ayant un impact sur le climat
	Émissions générales liées aux aspects environnementaux indirects = <u>Scope 3</u> (GHG-Protocol)	i	Transport, approvisionnement/achats, salariés	Émissions de gaz ayant un impact sur le climat
Biodiversité	Utilisation des sols	d	Centre logistique et bâtiments administratifs	Utilisation des sols
	Plantation d'espaces verts	d	Espaces verts dans les alentours	La faune et la flore locales
Transports	Bruit causé par la circulation des véhicules	d	Nos propres transports ; fournisseurs ; transporteurs	Bruit
Approvisionnement	Achat de marchandises pour le bureau et l'activité de conseil	i	Activité de bureau, activité de conseil, Travail de communication	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés au processus de fabrication du produit
	Acquisition de consommables	i	Centre logistique - récipients et infrastructure	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés au processus de fabrication du produit
Traitement de produits	Sélection de prestataires de services de transport	i	Transport de produits-déchets ; transport de consommables	Aspects environnementaux liés au transport
	Sélection des partenaires et des destinataires de produits	i	Traitement et valorisation de produits-déchets	Aspects environnementaux liés au transport ; aspects environnementaux liés à la production inverse
Gamme de produits (Shop Green)	Consommation durable chez les partenaires et consommateurs	i	Sélection de produits écologiques pour être mis en avant dans le commerce	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés au processus de fabrication du produit
Autres projets	Consommation durable chez les partenaires et consommateurs	i	Accompagnement de produits écologiques	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés à l'utilisation du produit

Les aspects environnementaux directs résultent de l'activité directe sur le site de Colmar-Berg. On citera comme exemple les émissions dues au transport, c'est-à-dire à la collecte et à l'acheminement des produits-déchets.

En ce qui concerne la **SDK**, l'efficacité des matériaux (en dehors de l'énergie et de l'eau) n'est pas pertinente dans le cadre interne de l'entreprise, car aucune marchandise n'est produite.

Les aspects environnementaux indirects résultent des activités de conseil, ainsi que des achats de fournitures de bureau et de services (par exemple, les transports).

Les aspects environnementaux identifiés sont vérifiés et évalués au moins une fois par an pour déterminer s'ils sont encore valides. Dans le cadre de cette évaluation, les aspects environnementaux sont classés en fonction de leur éventuelle influence et de leur importance, sur la base de critères précis. L'évaluation permet de déterminer les aspects environnementaux importants et pertinents, pour lesquels nous fixons des objectifs et des mesures pour améliorer notre performance environnementale (voir chapitre sur les objectifs environnementaux, le programme environnemental).

Présentation des aspects environnementaux directs et indirects et de leur évaluation

Potentiel d' influence	3 élevé	- Production de déchets	- Consommation de papier	- Consommation de carburants pour les véhicules - Émissions de polluants et de gaz à effet de serre générées par les véhicules
	2 moyen	- Émissions de polluants et de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité - Bruit lié à la circulation de véhicules - Autres émissions sonores	- Consommation d'électricité - Consommation d'eau potable - Rejet d'eaux usées - Émissions de polluants et de gaz à effet de serre générées par l'installation de chauffage - Manipulation de substances dangereuses	
	1 faible	- Émissions de polluants et de gaz à effet de serre générées par le centre logistique / hall 1	- Utilisation des sols - Plantation d'espaces verts	- Consommation de combustibles pour le chauffage
		1 peu important	2 important	3 très important
Importance				
		aucune mesure nécessaire	Surveiller les aspects environnementaux	surveiller et engager des mesures

Évaluation des aspects environnementaux directs

Statut/dernière mise à jour : février 2024

Potentiel d' influence	3 élevé	- Achat de marchandises pour le bureau et l'activité de conseil		- Consommation durable chez les partenaires et consommateurs
	2 moyen		- Acquisition de consommables - Sélection de prestataires de services de transport - Sélection des partenaires et des destinataires de produits	
	1 faible			
		1 peu important	2 important	3 très important
Importance				
		aucune mesure nécessaire	Surveiller les aspects environnementaux	surveiller et engager des mesures

Évaluation des aspects environnementaux indirects

Statut/dernière mise à jour : février 2024

5. Performance environnementale – Indicateurs

5. 1 Aspects environnementaux directs

Dans le bilan des flux entrants et sortants indiqué ci-dessous, nous avons rassemblé les principales données relatives aux aspects environnementaux directs constatés au cours des 5 dernières années (les déclarations environnementales de 2019 et 2020 ne sont pas comparables avec les suivantes, car les données de base et les données ont été corrigées).

➤ Input

	2019	2020	2021	2022	2023	
Matériau						
Consommation de papier ¹⁾	231.000	215.000	301.500	195.500	223.000	pages A4 Bureau / administration
Énergie						
	2.043.035	1.922.961	2.097.770	1.887.946	2.075.205	in kwh Total, dont
	254.794	254.887	290.012	300.308	399.758	kWh électricité sur le site
	34.007	24.600	24.739	33.732	45.595	l graisse alimentaire chauffage
	3.011	11.732	28.235	14.897	9.897	l gasoil biologique chauffage
	0	3.000	0	0	0	l gasoil chauffage
	76.795	80.697	90.094	108.207	120.541	l gasoil biologique véhicules
	68.933	55.834	50.597	17.977	10.071	l gasoil véhicules
	1.913	6.817	7.745	4.825	4.775	l gasoil machines de travail
	0	0	0	737	137	l gasoil biologique machines spéciales
	3.871	1.424	474	330	0	l essence transports
converti en kwh ²⁾	318.174	230.256	231.557	315.732	426.769	kWh graisse alimentaire chauffage
	27.345	99.018	238.303	125.731	83.534	kWh gasoil biologique chauffage
	697.423	681.080	760.395	913.265	1.017.367	kWh gasoil biologique véhicules
	693.112	546.616	495.343	175.994	98.591	kWh gasoil transports
		25.320	0	0	0	kWh gasoil chauffage
	19.235	66.738	75.824	47.237	46.747	kWh gasoil machines de travail
	0	0	0	6.220	1.158	kWh gasoil biologique machines de travail
	0	6.702	2.224	599	1.281	kWh gaz liquide machines de travail
	32.953	12.343	4.113	2.861	0	kWh essence transports
						électricité transport (non inclus dans le total, car déjà inclus dans électricité Site)
	23.577	33.467	66.226	100.858	184.251	kWh
Part tenue par les énergies renouvelables dans la consommation totale	63,52%	65,80%	72,47%	87,99%	92,93%	(courant vert, graisses alimentaires, gasoil biologique)
Eau						
	1.414	1.819	1.787	n.b.	n.b.	m ³ Total, dont
	1.179	1.393	1.234	n.b.	n.b.	m ³ eau communale
	235	426	553	657	712	m ³ eau de pluie
Superficie du terrain						
	21.840	21.840	21.840	21.840	21.840	m ² dont
	17.940	17.940	17.940	17.940	17.940	m ² imperméabilisée
	3.900	3.900	3.900	3.900	3.900	m ² espaces verts

1) quantités achetées

2) conversion de l'énergie

Huile alimentaire; DIN EN ISO 3675, DIN EN ISO 51000-3

Base: Energieetikette für Personenwagen Schweizer Bundesamt für Energie Jan 2017

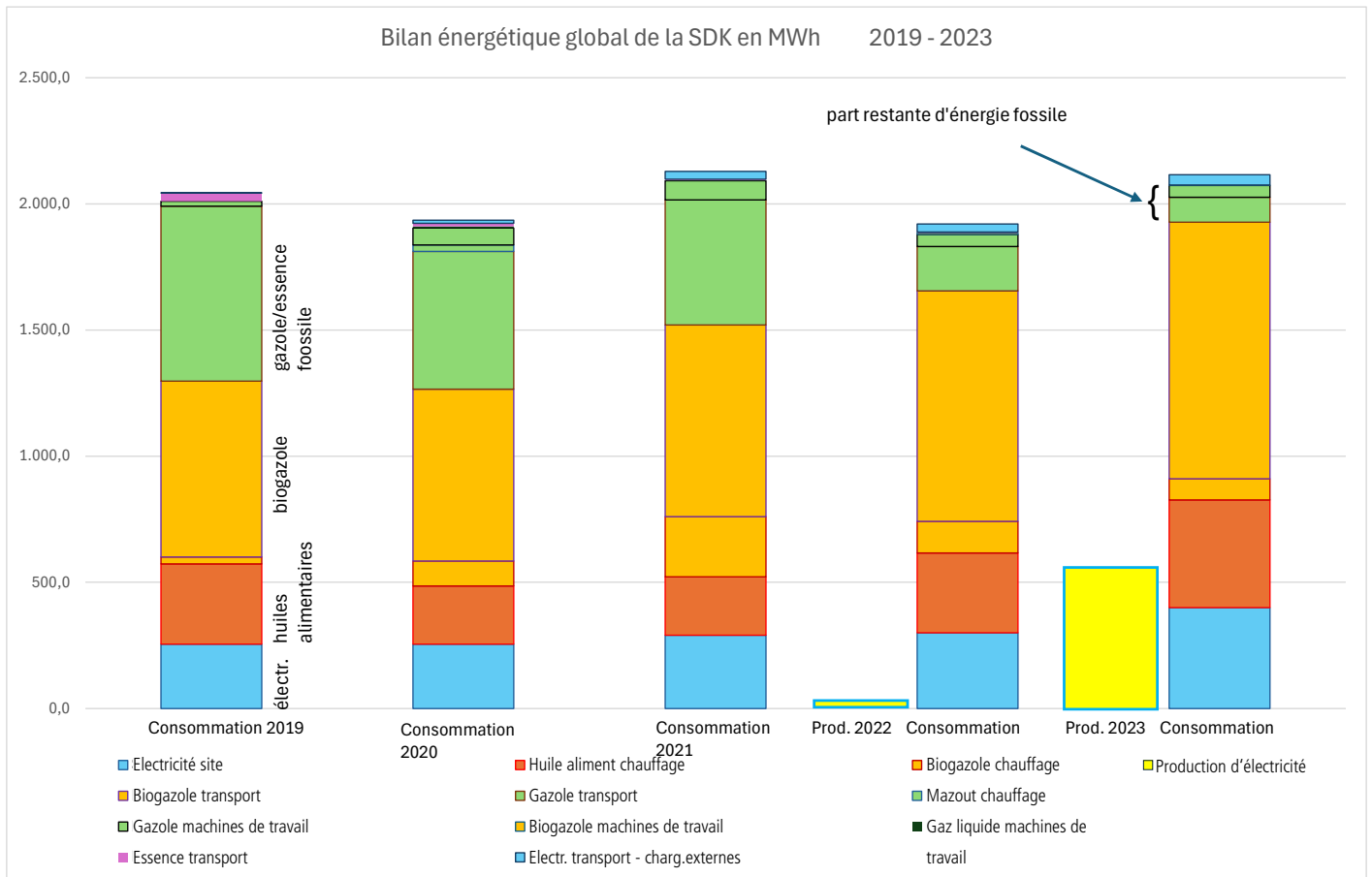
Valeurs de conversion kg en l selon BDB- Bundesverband der deutschen Bioethanolwirtschaft

Deutscher Verband Flüssiggas e.V.

Huile alimentaire	9,36 kWh/l
Gasoil	9,79 kWh/l
Gasoil biologique	8,44 kWh/l
Essence	8,67 kWh/l
Gaz liquide	7,17 kWh/l

5. 1 Aspects environnementaux directs

➤ Input - Bilan énergétique



Bilan énergétique avec la consommation d'électricité sur le site et le chargement externe (bleu), l'huile alimentaire (rouge), le biodiesel (jaune) et le diesel fossile (en 2020 également le mazout) en MWh. Le graphique montre que la part des énergies fossiles a encore été considérablement réduite en 2023. Pour plus d'informations, voir les pages 21, 22 und 29.

► Output

	2019	2020	2021	2022	2023	
Production d'électricité	0,00	0,00	0,00	9.563	575.999 kWh	Installation PV depuis 30.11.2022

Emissions						Total, dont
CO ₂ ¹⁾	194.388,28	152.878,11	136.359,97	49.370,47	27.107,66 kg	transports
NO _x	387,41	356,84	352,41	347,66	355,07 kg	transports
Particules fines	11,56	10,23	9,97	9,92	10,24 kg	transports
TOC	2,75	8,46	16,95	65,93	2,39 kg	centre logistique / hall 1 ²⁾
CO ₂		19.320,73	20.689,38	12.761,49	12.894,12 kg	machines de travail ³⁾
CO ₂	0	0	0	0	0 kg	issu de l'électricité ⁴⁾
CO ₂	0	8760	0	0	44,92 kg	issu du chauffage ⁵⁾
CO	20	54	-	100,5	97 ppm	issu du chauffage ⁵⁾
Total CO₂ (Scope 1)		180.958,84	157.049,35	62.131,96	40.046,70 kg	

Déchets	9.891	11.231	15.268	41.212	70.688 kg	Total, dont ⁷⁾
				12.752	24.021 kg	Déchets de la prod. inverse ⁸⁾
	716	624	300	270	7.700 kg	terres excavées / déchets verts
	1.854	3.640	1.173	9.846	2.230 kg	anciens stocks / archive
	4.600	2.700	8.442	14.472	32.358 kg	contenu des séparateurs d'huile et de graisse
	2.721	4.267	5.353	3.872	4.379 kg	émanant du bureau, de l'administration

1) seules les émissions de CO₂ dues aux carburants fossiles sont indiquées ici

2) comme les émissions sont très faibles (valeur maximale autorisée de 400 kg TOC), l'influence de l'air ambiant est élevée

3) les valeurs ont été déterminées pour la première fois en 2020

4) électricité 100 % naturelle issue d'énergies renouvelables, donc neutre en CO₂

5) 2019/2021-2022 : 100 % de biodiesel ou d'huiles alimentaires, donc neutralité CO₂ ; en 2020, 3000 l de mazout ont été utilisés à titre exceptionnel ; 2023 Valeur de CO₂ basée sur l'écobilan de 2022 ; sinon, seules les valeurs de CO sont disponibles.

6) 2018-2019 valeur moyenne des mesures - pas de valeur totale ; 2020 valeur moyenne issue d'une mesure, 2021 aucune valeur de mesure disponible 2022 valeur moyenne issue d'une mesure ; l'autorisation de commodo-incommodo ne prescrit que des contrôles aléatoires tous les 2 ans.

7) Les chiffres de 2022 et des années précédentes ne sont pas comparables (voir détails sur les déchets).

8) relevés pour la première fois à partir de 2022

1) Les émissions : La méthode de calcul a été modifiée en 2021 et les données ont été recalculées.

Les données des déclarations environnementales 2019 et 2020 ne sont donc pas comparables avec les suivantes.

Base de données du calcul CO₂equ nouveau : selon la consommation dans le guide DLSV Calcul des émissions de GES (Tank to Wheel) état 2013. ainsi qu'à partir de 2023 : du tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre dues aux opérations de transport (également Tank to Wheel)

Base de données des oxydes d'azote et des poussières fines nouvellement : selon la consommation en kWh/l - valeurs maximales de la norme Euro 6

Remarques sur le bilan énergétique :

En ce qui concerne la consommation d'énergie du parc de véhicules, 78,25 % de biodiesel ont été utilisés en 2023. Ce biodiesel a été acheté auprès de partenaires qui estérifient les graisses et les huiles alimentaires collectées pour en faire du biodiesel. Cette activité propre a ainsi permis de remplacer le diesel fossile et de réduire considérablement les émissions de CO₂ (voir le bilan carbone).

Depuis 2015, les graisses alimentaires usagées sont utilisées directement comme combustible pour le chauffage central du site. L'utilisation directe des graisses et huiles alimentaires est neutre en termes d'émissions de CO₂. Sinon, du biodiesel a été utilisé pour le chauffage. Celui-ci est également neutre en CO₂ (exception 2020).

Les pages suivantes donnent des précisions sur les différents aspects environnementaux. Le rapport du chargé de la gestion environnementale pour 2023, disponible sur demande, contient de plus amples informations sur les aspects environnementaux directs.

5.1 Aspects environnementaux directs

► Énergie : électricité

La consommation totale d'électricité a augmenté de 33,1 % en 2023 pour atteindre 399 758 kWh. Ceci est dû à l'augmentation de la part de courant pour la charge des véhicules électriques, suite à la mise à disposition de voitures de société pour les trajets domicile-travail.

Depuis 2020, la part de la consommation d'électricité des véhicules électriques est calculée en séparant les différents types de charge (charge au centre logistique, bornes de charge publiques et charge privée selon les indications des utilisateurs). La charge au centre logistique se fait via 8 bornes avec 2 points de recharge chacune, ainsi que sur des prises à courant fort sur le site du centre logistique, notamment dans le hall 1 (entrée et sortie de l'entrepôt/production inverse). La part estimée de la charge des véhicules électriques dans le centre logistique était de 141 171 kWh en 2023, soit 36,06 %. La part probable en 2019 a été extrapolée (les premiers véhicules électriques ont été achetés fin 2017). Si l'on exclut la consommation due à la charge des véhicules électriques, la consommation d'électricité du centre SDK a augmenté de 10,1 %, passant de 232 037 kWh à 255 587 kWh. Ce chiffre correspond au niveau de 2021 et se situe dans la marge de fluctuation attendue. Rapportée au nombre d'employés, la consommation a augmenté pour atteindre 3 551,8 kWh, ce qui reste dans la marge de fluctuation.

Électricité verte

Depuis plusieurs années déjà, l'action **SuperDrecksKëscht®** s'approvisionne en électricité verte (Enovos Naturstrom).

Production d'électricité

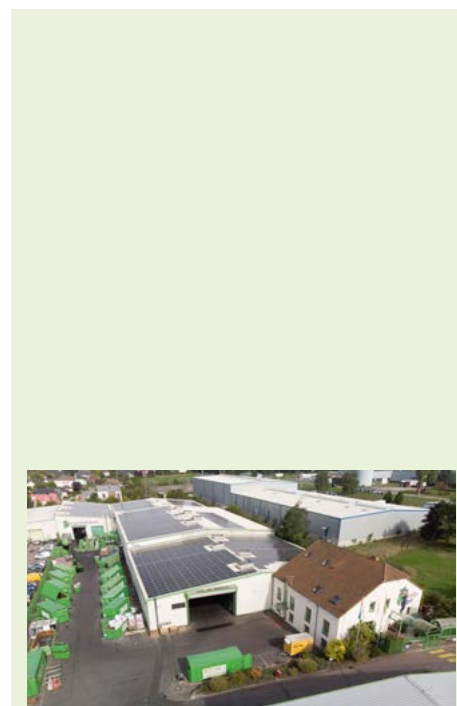
L'installation PV a été raccordée au réseau le 30 novembre 2022. En 2023, un total de 575,999 MWh d'électricité a été produit. La production d'électricité a dépassé la consommation de 176241 kWh.

Impact

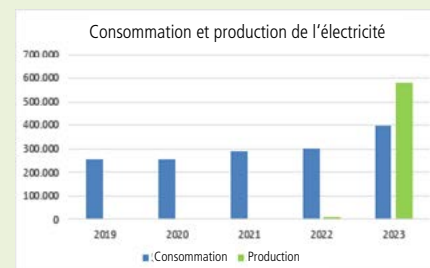
L'utilisation d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables a permis de limiter l'impact sur l'environnement. Elle évite la consommation de combustibles fossiles. L'utilisation d'électricité verte est neutre en termes de CO₂. Grâce à l'installation PV, le site produit une part importante de sa consommation.

Consommation d'électricité					
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés, ajusté*	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96
	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation d'électricité	254 794	254 887	290 012	300 308	399 758
Production d'électricité	0	0	0	9 563	575 999
Solde	-254 794	-254 887	-290 012	-290 745	176 241
Consommation d'électricité liée à la charge des véhicules électriques sur le site					
	12 434	21 888	35 018	68 272	144 171
dont véhicules électriques ¹⁾	4,88%	8,64%	12,07%	22,73%	36,06%
Consommation d'électricité sans les véhicules électriques					
	242 360	232 999	254 994	232 037	255 587
	2019	2020	2021	2022	2023
salarié sur le site (sans les véhicules électriques)	3548,19	3091,40	3301,32	3120,45	3551,79

¹⁾ Détermination grâce à une enquête auprès des utilisateurs kWh/100 km, moins les charges externes

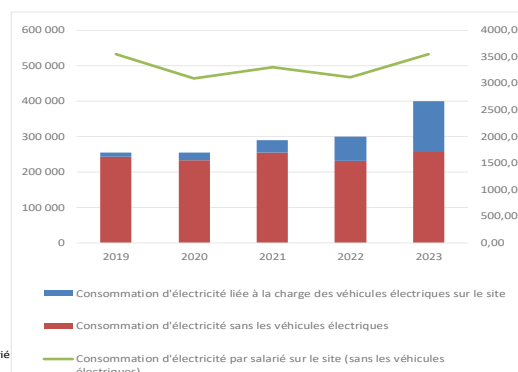


L'installation photovoltaïque (PV) en 2022



kWh par salarié

kWh absolu



5.1 Aspects environnementaux directs

Énergie : chauffage - chaleur

Chauffage

Depuis 2015, l'ensemble du site est approvisionné en chaleur par une installation de chauffage centrale située dans le hall 1.

En 2023, la consommation totale de combustibles sur le site de Colmar-Berg s'est élevée à 55 492 l, dont 45 595 l (42 175 kg) de graisses alimentaires usagées et 9 897 l de biodiesel. La consommation a donc augmenté de 14,2 % par rapport à l'année précédente. Il faut toutefois tenir compte de la légère baisse du pouvoir calorifique des graisses alimentaires usagées et des fluctuations dues aux conditions météorologiques ainsi qu'aux différents besoins de la production inverse.

Les besoins en énergie ont donc été couverts à plus de 80 % par des graisses alimentaires usagées. Ces deux combustibles permettent d'économiser des matières premières fossiles. Exprimée en équivalent CO₂, la consommation correspond à une économie de 137,3 tonnes de CO₂ par rapport à 100 % de mazout (voir également le bilan carbone).

L'objectif est d'augmenter encore plus la part des graisses alimentaires usagées issues de la collecte nationale luxembourgeoise des produits problématiques.

L'utilisation des graisses alimentaires usagées n'a provoqué aucune émission ni aucun désagrément olfactif.

Impact

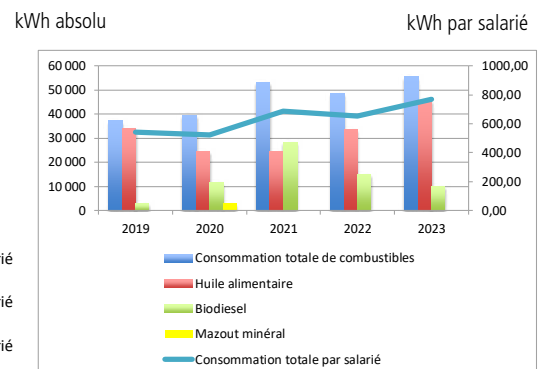
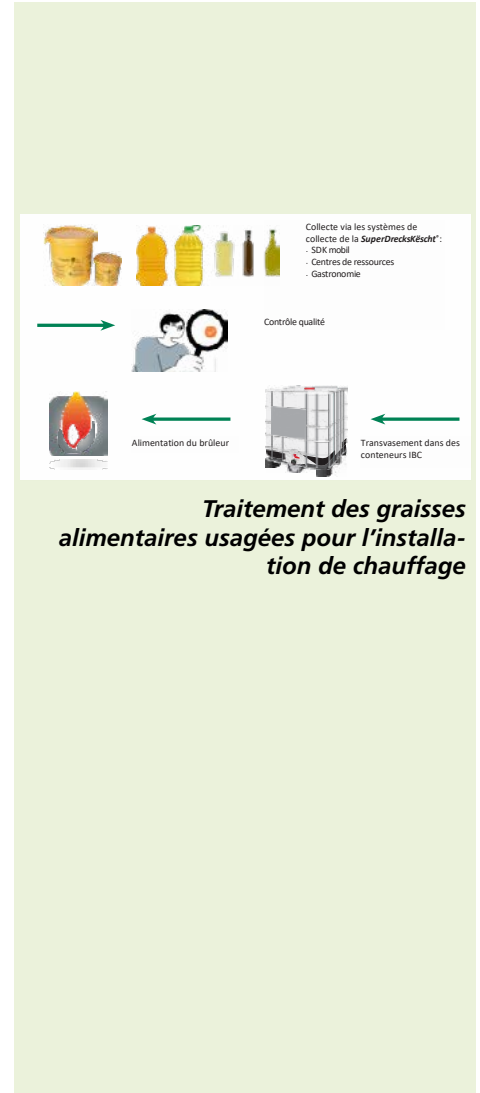
L'utilisation de biodiesel ou de graisses alimentaires usagées depuis 2015 a permis de limiter l'impact sur l'environnement. En général, aucune source d'énergie fossile n'est utilisée, sauf dans des cas isolés et justifiés. L'utilisation de biodiesel et de graisses alimentaires usagées est neutre en termes d'émissions de CO₂. Les transports sont réduits au minimum, notamment avec l'utilisation de graisses alimentaires usagées, qui sont collectées exclusivement au Luxembourg.

1) Base de calcul : 0,266 kg CO₂/kWh selon les valeurs de l'Office fédéral allemand de l'environnement/ Office régional de l'environnement de Brandebourg en 2017.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés, ajusté*	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96
	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation totale de combustibles	37 017	39 332	52 974	48 611	55 492
Huile alimentaire	34 007	24 600	24 739	33 732	45 595
Biodiesel	3 011	11 732	28 235	14 879	9 897
Mazout minéral		3 000	0	0	0
	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation totale par salarié	541,94	521,86	685,84	653,72	771,16
Consommation de graisse alimentaire par salarié	497,86	326,39	320,29	453,63	633,62
Consommation de biodiesel par salarié	44,08	155,66	365,55	200,09	137,54
Consommation de diesel (min.) par salarié	0,00	39,80	0,00	0,00	0,00

Huile alimentaire : base bilan des quantités traitées

Biodiesel : base bilan des quantités traitées biodiesel 2023



5.1 Aspects environnementaux directs

► Eau / eaux usées

Eau de service

En raison de problèmes techniques affectant les compteurs d'eau de la commune de Colmar-Berg, nous ne disposons pas non plus de données fiables sur la consommation d'eau potable en 2023. Malgré les efforts intensifs de la direction et du chargé de la gestion environnementale, il n'a pas été possible de remédier à cette situation. Après une analyse détaillée des points de consommation, du système de conduites et des 3 compteurs/points de comptage effectuée en avril 2022, il est probable qu'un des 3 compteurs compte et facture des quantités d'eau qui n'ont pas été consommées par la SDK/OSL. Un autre compteur est tombé en panne vers la mi-décembre 2023, de sorte qu'une valeur fiable n'est disponible que pour un seul des trois compteurs. La direction et le chargé de la gestion environnementale poursuivent leurs efforts afin d'obtenir des données fiables pour l'avenir.

La consommation d'eau de pluie en 2023 a pu être calculée. Elle s'élevait à 712 m³ (contre 657 m³ l'année précédente). L'eau de pluie a été utilisée pour le nettoyage des réservoirs, des véhicules et l'arrosage des espaces verts.

Eau potable

L'eau potable consommée est prélevée sur la conduite d'eau à l'aide du système Inowatio.

Eaux usées

L'ensemble des eaux usées émanant des processus de production inverse (en particulier le nettoyage des seaux de collecte des huiles et graisses alimentaires) et des aires de stockage pour les conteneurs de produits souillés d'huile ainsi que de l'aire de lavage externe des récipients transitent par des séparateurs à coalescence et des séparateurs de graisse, où elles sont contrôlées avant d'être évacuées dans les égouts publics. La quantité n'est pas mesurée. La quantité d'eaux usées correspond en grande partie à la consommation d'eau. Il n'y a pas de rejet direct d'eau de pluie ou d'eau de surface dans le milieu récepteur.

Impact

L'utilisation d'eau de pluie d'une part et l'utilisation de séparateurs à coalescence ou de séparateurs de graisse d'autre part, permettent de limiter l'impact sur l'environnement.

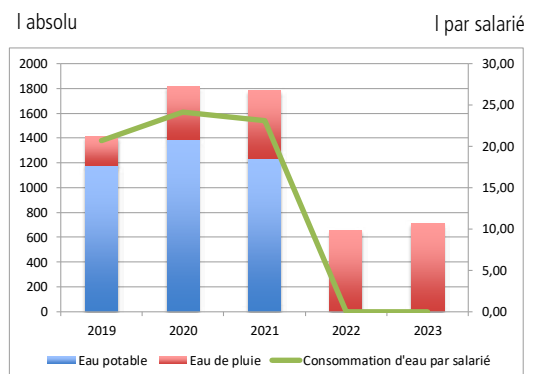
Consommation d'eau

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés, ajusté*	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96

	2019	2020	2021	2022	2023	
Consommation totale d'eau	1414	1819	1787	n.c.	n.c.	en m ³
Eau potable	1179	1393	1234	n.c.	n.c.	en m ³
Eau de pluie	235	426	553	657	712	en m ³

	2019	2020	2021	2022	2023	
Consommation d'eau par salarié	20,70	24,13	23,14	n.c.	n.c.	en m ³ par salarié
Consommation d'eau potable par salarié	17,26	18,48	15,98	n.c.	n.c.	en m ³ par salarié
Consommation d'eau de pluie par salarié	3,44	5,65	7,16	8,84	9,89	en m ³ par salarié

* équivalents temps plein



5.1 Aspects environnementaux directs

► Biodiversité et utilisation des sols

Espaces verts

Les plantes mises en place dans les espaces verts sont des espèces indigènes. Dans les espaces verts situés entre le hall 1 et le quartier résidentiel de Colmar-Berg, des arbres fruitiers à haute tige et indigènes ont été plantés. En 2019, des arbres malades ont été remplacés. En outre, une prairie fleurie pour insectes a été semée en 2019 dans le cadre de l'action nationale « sans pesticides ».

Les espaces verts mis en place en 2006 autour du bâtiment administratif ont été remis en culture et partiellement replantés dans le cadre de l'extension du bâtiment. En 2019, deux pins ont été abattus pour des raisons de sécurité routière et ont été remplacés par des arbres indigènes.

Des nichoirs et un hôtel à insectes ont été installés pour accroître la biodiversité. Un tas de compost contribue également à la biodiversité.

En 2020, un autre grand hôtel à insectes a été construit dans la zone adjacente au quartier résidentiel, à côté de la prairie fleurie.

Utilisation des sols

En 2014, le bâtiment administratif a été agrandi. Pour ce faire, l'aire de dépôt imperméabilisée des conteneurs a été recouverte et aucune autre surface n'a été imperméabilisée. Ces travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions à l'aide de matériaux de construction écologiques et le bâtiment a été doté d'excellents systèmes énergétiques (par ex. mise en place d'un éclairage LED).

Pesticides

L'action **SuperDrecksKëscht®** est membre de la plateforme « Sans pesticides ». À quelques exceptions près, il est renoncé aux pesticides et aux insecticides dans le périmètre extérieur.

Impact

À part l'imperméabilisation des surfaces, il n'y a pas d'impacts négatifs sur le sol. Les mesures mentionnées (prairie fleurie, nichoirs, hôtel à insectes et arbres fruitiers) contribuent de manière positive à la biodiversité locale.

La surface de terrain utilisée sur la période couverte par le présent rapport n'a pas changé depuis 2014 et s'élève à 21 840 m², dont 17 940 m² sont imperméabilisés et 3 900 m² sont des espaces verts.



Arbres fruitiers à haute tige



Hôtel à insectes et mangeoire pour oiseaux



Extension du bâtiment administratif



Grand hôtel à insectes et prairie fleurie

5.1 Aspects environnementaux directs

► Émissions

Les mesures d'émissions, effectuées le 10 novembre 2022 pour contrôler le respect des valeurs VLEP (émissions dans l'air du lieu de travail), ont été réalisées par Luxcontrol (organisme agréé). Les valeurs limites autorisées n'ont été dépassées dans aucune zone de travail. Comme les mesures doivent être effectuées toutes les 64 semaines, aucune mesure n'a été réalisée en 2023.

Les mesures des émissions dans l'air évacué (poussières, métaux lourds et COV) ont également été réalisées le 10 novembre 2022. Toutes les valeurs étaient nettement inférieures aux valeurs limites spécifiques. Aucune mesure n'a été effectuée en 2023.

Installation de chauffage

Les gaz d'échappement émanant du chauffage sont régulièrement contrôlés par une entreprise spécialisée agréée (installateur de chauffage).

Transports

Pour le calcul des émissions de CO₂ des camions, les données sont basées sur le guide du DLSV. En général, une valeur de 2,67 kg CO₂equ/l de carburant diesel a également été prise pour les camionnettes et les voitures jusqu'en 2022. À partir de 2023, elles se basent sur la norme DIN EN ISO 14083:2023 (3,17 CO₂equ/kg = 2,67 kg CO₂equ/l). Les données concernant les oxydes d'azote et les particules fines sont les valeurs maximales de la norme Euro.

Impact

Ni les mesures effectuées dans le cadre de l'autorisation d'exploitation au titre de la protection de la santé sur le lieu de travail, ni la mesure des émissions dans l'air évacué ne donnent lieu à une intervention. Les substances toxiques (métaux lourds, etc.) émises après la filtration de l'air évacué sont largement inférieures aux valeurs limites. L'installation de chauffage ne produit que de faibles émissions de CO et l'utilisation d'énergies renouvelables ne génère pas d'émissions de CO₂.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport du responsable de la gestion environnementale. Nous vous invitons également à consulter le rapport sur la protection du climat (pages suivantes).

Émissions liées au transport

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés, équivalents tem	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96

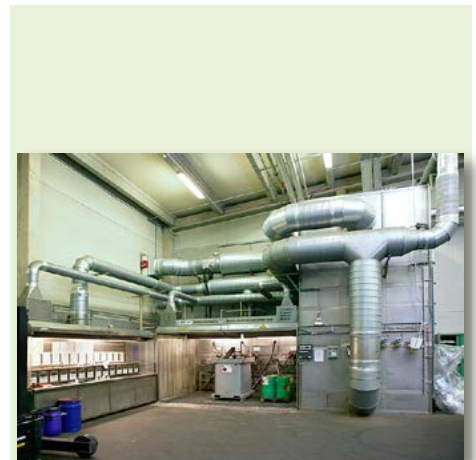
	2019	2020	2021	2022	2023	
CO ₂ ¹⁾	194 388,28	152 878,11	136 359,97	49 370,47	27 107,66	en kg
NO _x ²⁾	387,41	356,84	352,41	347,66	355,07	en kg
Particules fines ²⁾	11,56	10,23	9,97	9,92	10,24	en kg

	2019	2020	2021	2022	2023	
CO ₂ par salarié ¹⁾	2 845,87	2 028,37	1 765,41	663,94	376,70	en kg par salarié
NO _x par salarié ²⁾	5,67	4,73	4,56	4,68	4,93	en kg par salarié
Particules fines par salarié ²⁾	0,17	0,14	0,13	0,13	0,14	en kg par salarié

¹⁾ 2019-2021 uniquement les émissions de CO₂ causées par les carburants fossiles. Les prestations de transport au biodiesel et à l'électricité ne sont pas comptées. Depuis 2022 : selon l'éco bilan du biodiesel issu de graisses alimentaires usagées, une valeur de 0,004539 kgCO₂e/l est prise en compte pour le biodiesel. L'électricité n'est toujours pas prise en compte.

²⁾ Seules les émissions dues aux carburants sont indiquées ici. Les transports utilisant de l'électricité depuis 2017 ne sont pas pris en compte.

La méthode de calcul a été modifiée en 2021 et les données ont été recalculées à partir de 2017. Les données des déclarations environnementales des années précédentes ne sont donc pas comparables. Base de données du nouveau calcul CO₂equ : selon la consommation dans le guide DLSV Calcul des émissions de GES (Tank to Wheel) Version 2013-03 nouveau : 2023 valeur du tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre dues au transport Base de données Oxydes d'azote et particules fines Nouveau : selon la consommation en kWh/l - valeurs maximales issues de la norme Euro 6



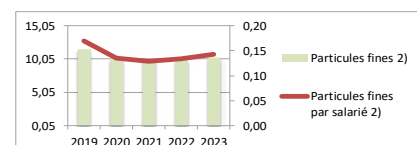
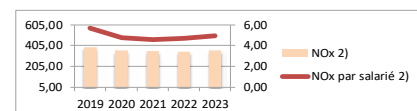
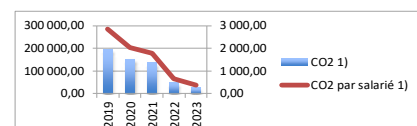
Station de tri et de transvasement avec installation de filtrage et surveillance continue des émissions



Aire de lavage avec séparateur d'huile et de graisse

kg absolu

kg par salarié



5.1 Aspects environnementaux directs - émissions

Bilan carbone provisoire selon le GHG Protocol

Depuis 2020, la **SDK** établit un bilan carbone orienté sur la norme internationale GHG (Greenhouse Gas Protocol), en nommant et en quantifiant autant que possible les émissions de gaz à effet de serre causées directement et indirectement. Depuis 2021, il existe un conseil du climat.

Le bilan porte sur les émissions générées par le chargé de mission de l'**action SuperDrecksKëscht®** sur le site, ainsi que sur les émissions générées par les processus en amont et en aval. Vous trouverez les détails dans le rapport sur la protection du climat, qui est actualisé en permanence et qui présente également les objectifs et les mesures de prévention prévues.

Scope 1 - les émissions directes

En 2023, les émissions directes s'élevaient à :

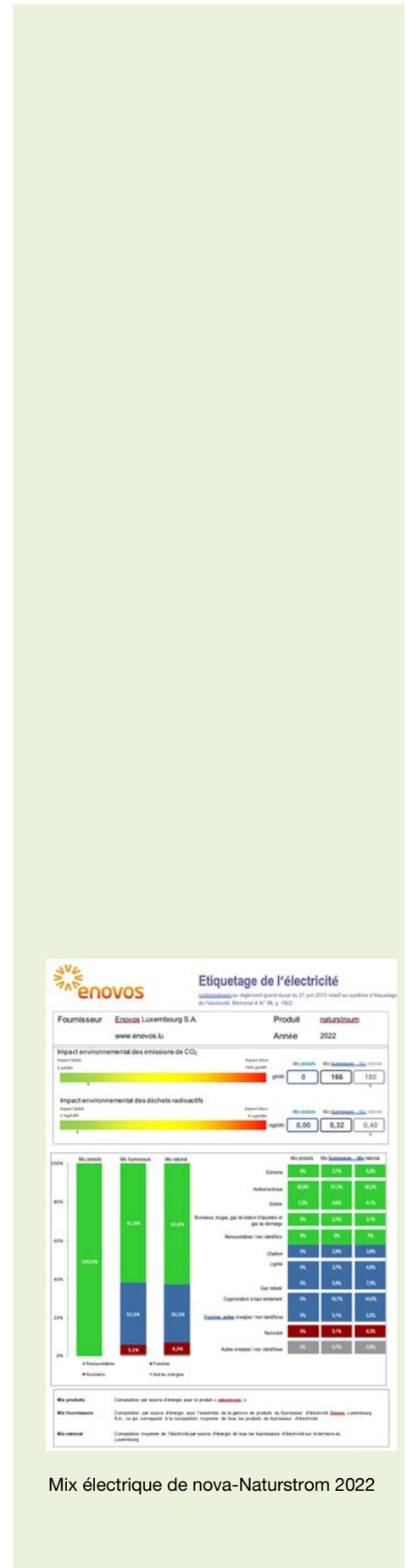
- Transport: 27,11 tonnes d'équivalents CO₂ par les véhicules (camions, camionnettes, voitures). La valeur absolue était encore de 194,4 tonnes d'équivalents CO₂ en 2019 (baisse de plus de 86 %). La raison en est la part croissante du biodiesel et surtout l'acquisition de nouveaux véhicules électriques.
- Chauffage : L'utilisation directe de graisses alimentaires usagées collectées et de biodiesel dans le chauffage central a permis d'éviter un total de 137,3 tonnes d'équivalents CO₂ qui auraient été générés par l'utilisation de mazout fossile.
- Machines : Cela concerne le nettoyeur haute pression, le rollpacker (compresseur) et la balayeuse. En 2021, le chariot élévateur à gaz a été remplacé par un chariot élévateur électrique. Grâce à différentes mesures (remplacement du diesel fossile par du biodiesel, nouvelle balayeuse d'occasion qui utilise du gaz provenant de bouteilles de gaz collectées, etc.), les émissions ont été ramenées à 12,9 tonnes d'équivalents CO₂.

Si les émissions évitées grâce à l'utilisation de graisses alimentaires usagées et de biodiesel dans le chauffage étaient prises en compte, la consommation des véhicules et des machines serait déjà largement compensée.

Scope 2 - les émissions indirectes

Les émissions indirectes s'élevaient à :

- Electricité sur site : Elle est achetée comme indiqué sous forme d'électricité naturelle d'enovos. L'étiquetage de l'électricité (voir page suivante) pour ce produit selon le règlement grand-ducal du 21.06.2010 indique 0 kg d'équivalent CO₂.
- Production d'électricité : En 2023, la production d'électricité a dépassé la consommation de 176,241 MWh. Les économies de CO₂ réalisées grâce à l'utilisation d'électricité naturelle et à la production d'énergie verte s'élèvent au total à 143,20 tonnes d'équivalents CO₂ par rapport au mix électrique national.
- Véhicules électriques : Ils sont rechargés sur le site via le système national Chargy, ainsi que par une recharge privée. En général, l'utilisation de véhicules électriques se traduit également par une valeur de 0 kg d'équivalent CO₂, car ils fonctionnent en grande partie à l'électricité verte.



5.1 Aspects environnementaux directs - émissions

Scope 3 - les émissions indirectes

Les données sur les émissions du scope 3 ont été entièrement saisies pour la première fois en 2023 portant sur l'année 2022. Comme tous les calculs du scope 3 pour l'année 2023 ne sont pas encore disponibles, les données pour l'année 2022 sont également présentées ci-dessous. Le rapport détaillé et complet sur la protection du climat portant sur l'année 2022 est accessible sur le site Internet de la SDK.

Scope 3a - les émissions indirectes dues aux activités en amont

→ **3.1 Biens et services achetés** (conteneurs logistiques, fournitures de bureau, etc.). Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6). En 2022, un total de 169,2 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculé.

→ 3.2 Biens capitaux

DerLes achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6).

Installation photovoltaïque : la chaîne en amont, la production et la mise en place de l'installation photovoltaïque achetée en 2022 représentent 582,5 tonnes d'équivalents CO₂.

Renault Zoe : la chaîne en amont, la production et la chaîne en aval de 29 véhicules achetés en 2022 représentent 727,9 tonnes d'équivalents CO₂.

Bacs de collecte „SAP“ (considérés comme des biens d'investissement) : chaîne en amont, production et chaîne en aval : 36,3 tonnes d'équivalent CO₂.

En 2022, un total de 1.559,7 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculé.

→ 3.3 Chaîne en amont des carburants fossiles utilisés

En 2022, un total de 83,97 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculé.

→ 3.4 Transport et distribution en amont

Cela concerne la gestion des déchets au Luxembourg par des partenaires et le transport des déchets du centre logistique vers les destinataires de produits. En 2022, un total de 174,19 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculé.

Scope 3b - les émissions indirectes liées au site

→ **3.5A Déchets internes** : La gestion des déchets produits par l'entreprise s'effectue selon le concept SDK fir Betriber et est orientée vers la prévention. Le calcul des déchets produits en 2023, y compris ceux issus de la production inverse, donne une quantité de 142,36 tonnes d'équivalents CO₂¹⁾.

→ **3.5B Déchets collectés et traités** : Le concept de Potentiel de Ressources privilégie ici les processus de traitement et de recyclage écologiques et axés sur les ressources. Sur la base des données ZWS Carbon Metric Factors, une économie de 416,9 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculée pour 2023.

→ **3.6 Voyages d'affaires** : Les voyages d'affaires à l'étranger qui ne sont pas effectués avec des véhicules de service sont rares. Au total, les déplacements professionnels (vol, voyage en train) de 9 salariés n'ont généré que 1,10 tonne d'équivalent CO₂ en 2023.

→ **3.7 Déplacements domicile-travail** : À l'automne 2022, tous les employés ayant deux ans d'ancienneté ou plus et ne disposant pas encore d'un véhicule de société ont reçu des véhicules électriques, qui sont principalement rechargés sur le site avec de l'électricité produite par l'entreprise. Il ne « reste » plus que 36,47 tonnes d'équivalents CO₂.

Scope 3c - émissions indirectes dues aux activités en aval

Ici, seule la catégorie 9 est essentielle.

→ 3.9 Transport et distribution en aval

Les déplacements des participants aux formations et aux réunions, ainsi que ceux des personnes employées par la Ligue HMC, sont pris en compte. En 2023, on a calculé une valeur de 32,99 tonnes d'équivalents CO₂.

D'une manière générale, la protection du climat est au cœur de toutes les activités de la SDK, conformément au slogan „protection du climat vécue“.

1) Base de calcul : ZWS Carbon Metric Factors 2020 (Zero Waste Scotland)

5.1 Aspects environnementaux directs

► Produits - déchets

En 2023, 70 687,8 kg de déchets ont été produits (contre 41 212 tonnes l'année précédente), y compris les déchets issus de la production inverse. Cela s'explique notamment par l'élimination de vieux récipients pour les graisses alimentaires (8,598 tonnes) et de cartons de collecte (6,283 tonnes ; pas comptabilisés séparément jusqu'à présent), qui expliquent l'augmentation dans la catégorie des déchets issus de la production inverse.

Par ailleurs, la quantité provenant des séparateurs, ainsi que des déchets verts, est largement supérieure à celle de l'année précédente. L'entretien des espaces verts a été particulièrement important en 2023. Toutes les catégories de déchets mentionnées ainsi que la liquidation d'anciens stocks ont une occurrence non cyclique. Une comparaison annuelle n'est donc pas pertinente.

Les déchets de bureau/administration s'élevaient à 4 379 kg en 2023, ce qui correspond à peu près au niveau des années précédentes. Il est plus facile de faire des comparaisons annuelles. Les déchets résiduels non recyclables contenus dans ces déchets s'élevaient à 1 103,5 kg, soit 25,2 %. Ils contenaient également 2 769,9 kg de produits valorisables (63,2 %) et 505,9 kg de produits problématiques (11,6 %).

Impact

La quantité de produits valorisables et problématiques provenant des bureaux et du centre logistique est globalement faible, car dans le cadre du concept **Super-DrecksKëscht® fir Betriber**, non seulement une grande partie des déchets est triée, mais des mesures de prévention sont également mises en œuvre. La gestion des déchets de l'entreprise a reçu le label **SDK fir Betriber**, certifié selon la norme ISO 14024.

Dans le cadre du Potentiel de Ressources, la **SDK** contrôle les processus de production inverse chez le destinataire des produits. Le contrôle et la certification sont effectués selon la norme ISO 14024. L'objectif est de maximiser la part de recyclage des matériaux (réutilisation des matières premières – économie circulaire). Cela vaut bien entendu aussi pour les produits-déchets internes à l'entreprise.

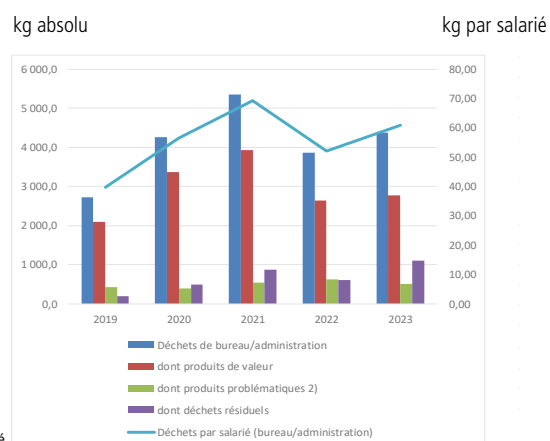


Station interne de collecte des produits-déchets

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés, ajusté*	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96
Déchets Total	9 890,8	11 230,5	15 268,3	41 211,6	70 687,8
Déchets de la production inverse	non relevé	non relevé	non relevé	12 751,8	24 020,9
Contenu des séparateurs d'huile et de graisse/boues ^{1) 2)}	4 600,0	2 700,0	8 442,0	14 472,0	32 358,0
Anciens stocks /archive/traitements spéciaux ³⁾	1 854,0	3 639,5	1 173,0	9 845,9	2 229,9
Terres excavées/déchets de construction/	716,0	624,0	300,0	270,0	7 700,0

	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets de bureau/administration	2 720,8	4 267,0	5 353,3	3 871,9	4 379,0
dont produits de valeur	2 100,9	3 375,8	3 932,9	2 645,0	2 769,6
dont produits problématiques ²⁾	427,9	400,3	551,4	619,4	505,9
dont déchets résiduels	192,0	490,9	869,0	607,5	1 103,5

	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets par salarié (bureau/administration)	39,83	56,61	69,31	52,07	60,85



5.1 Aspects environnementaux directs

➤ Circulation de véhicules/transports

Véhicules et mobilité

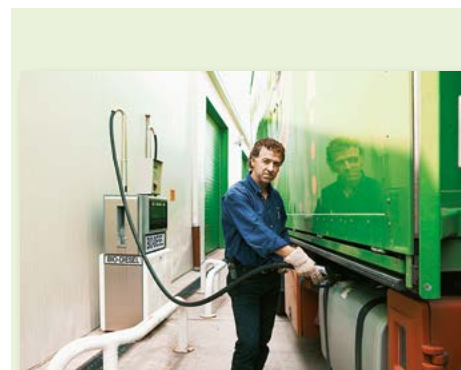
L'objectif de n'avoir que des voitures économes en énergie est progressivement mis en œuvre. Depuis 2017, 56 véhicules électriques sont en service. Les camions et camionnettes électriques ne sont pas encore une solution envisageable en raison de leur autonomie insuffisante. C'est pourquoi la technique la plus en pointe en termes de dépollution des gaz d'échappement (Euro 6d-temp) est utilisée.

Le nombre de km parcourus en 2023 s'élevait à 1 813 313, ce qui est nettement supérieur au chiffre de 2022, qui était de 1 295 928 km (+ 39,9 %). Cela s'explique par le retour à la normale de la pandémie de COVID, encore perceptible en 2021, mais aussi par la prise en compte d'un plus grand nombre de déplacements domicile-travail des salariés. Cela s'explique par la forte augmentation du nombre de voitures (plus 54,5 %) en raison de la mise à disposition de voitures de société pour les trajets domicile-travail. L'autoconsommation d'électricité (installation photovoltaïque) pour le chargement des voitures et l'économie en carburants fossiles par les salariés (trajets vers et depuis le lieu de travail effectués jusqu'à présent en grande partie en voiture à moteur à combustion) ont néanmoins un impact positif sur le bilan carbone.

Carburants / énergie

En raison du nombre élevé de voitures de société, la consommation a augmenté pour atteindre 1 300 209 kWh. Sur ce total, 751 812 kWh (57,9 %) ont été produits par des camions, 132 602 kWh (10,2 %) par des infomobiles et des véhicules de collecte de porte-à-porte et 415 795 kWh (31,9 %) par des voitures. En 2023, la part des carburants fossiles n'était plus que de 7,58 %. 78,25 % étaient couverts par le biodiesel. La part d'électricité utilisée pour les véhicules électriques (principalement de l'électricité verte) s'élevait à 184 251 kWh, soit 14,17 % (contre 8,5 % l'année précédente).

La consommation moyenne de carburant des camions était de 471,19 kWh/100 km (environ 52,35 l), celle des infomobiles et des véhicules de collecte de porte-à-porte de 107,95 kWh/100 km (environ 11,89 l). Celle des voitures était de 27,18 kWh/100 km. Ces valeurs sont identiques à celles de l'année précédente.



Consommation de biodiesel



Aire de ravitaillement avec station de collecte des déchets



Véhicules électriques aux bornes de recharge

Consommation d'énergie - mobilité (en kWh)

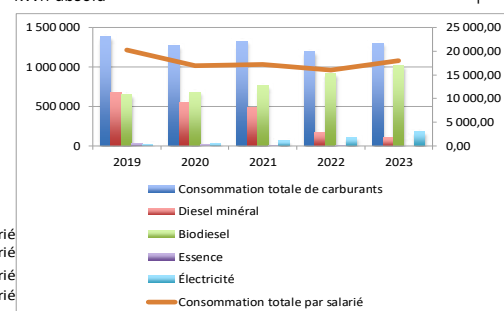
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés, ajusté*	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96

	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation totale de carburants	1 380 149	1 273 506	1 326 077	1 192 979	1 300 209
Diesel minéral	674 858	546 616	495 343	175 994	98 591
Biodiesel	648 151	681 080	760 395	913 265	1 017 367
Essence	33 563	12 343	4 113	2 861	0
Électricité	23 577	33 467	66 226	100 858	184 251

	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation totale par salarié	20 205,59	16 896,73	17 168,27	16 043,28	18 068,50
Consommation de diesel par salarié	9 880,03	7 252,43	6 413,03	2 366,78	1 370,08
Consommation d'essence par salarié	489,03	163,76	53,25	38,48	0,00
Consommation d'électricité par salarié	345,17	444,04	857,41	1 356,35	2 560,47

kWh absolu

kWh par salarié



5.1 Aspects environnementaux directs

► Consommation de papier

La consommation de papier peut être estimée sur la base des quantités achetées, mais il n'est pas possible de déterminer précisément les quantités annuelles. C'est pourquoi les quantités fluctuent malgré l'utilisation croissante du numérique.

► Substances dangereuses

La majeure partie des déchets pris en charge par l'action **SuperDrecksKëscht**[®] sont des substances dangereuses, pour la plupart soumises à la législation sur les marchandises dangereuses (ADR). Par conséquent, les véhicules utilisés pour la collecte sont équipés conformément à l'ADR.

Le centre logistique destiné au stockage temporaire et au traitement des produits collectés est, quant à lui, conforme aux exigences légales. Cela comprend des mesures de prévention en matière de sécurité au travail, de sécurité générale et de protection contre les incendies. De plus, les salariés ont reçu une formation en la matière.

► Bruit

Le site de l'action **SuperDrecksKëscht**[®] ne génère pas de nuisances sonores dépassant les valeurs limites prescrites par la loi.

► Volume de la circulation de véhicules

Le volume de la circulation de véhicules, propres à l'entreprise et de tiers (fournisseurs, livreurs), vers et depuis le centre logistique est faible et n'entraîne pas de nuisances exceptionnelles pour le voisinage.

Impact

Le stockage de produits problématiques n'a pas d'impacts négatifs sur l'environnement. Le bruit et le trafic n'entraînent pas de nuisances exceptionnelles pour le voisinage.

Consommation de papier

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés, ajusté*	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96

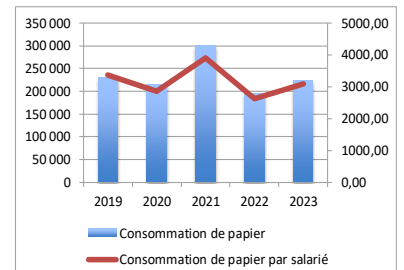
	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation de papier (achat annuel, conversion en A4)	231 000	215 000	301 500	195 500	223 000

	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation de papier par salarié	3381,88	2852,59	3903,42	2629,10	3098,94

Moyenne 2017-2021 233 200,00 feuilles

* équivalents temps plein

pages A4 absolu pages A4 par salarié



5.1 Aspects environnementaux directs

Plan d'urgence en cas de panne d'exploitation

Dans le cadre des activités de l'**action SuperDrecksKëscht**[®] décrites au chapitre 2, notamment en ce qui concerne le conditionnement et le traitement des produits-déchets problématiques, il existe un système de gestion de la sécurité qui met notamment l'accent sur les mesures préventives de protection contre les incendies et les mesures d'urgence. Un classeur d'urgence contenant toutes les informations essentielles relatives à l'ordre d'alerte et autres informations pertinentes en cas d'urgence est disponible.

Le principal outil de la prévention de situations d'urgence est le système d'alarme. C'est un outil préventif qui affiche toutes les informations relatives aux risques d'incendie, de fuite et d'explosion. Toutes les informations en relation avec les paramètres de fonctionnement de tous les dispositifs de sécurité convergent ici. Les messages enregistrés dans le système d'alarme sont, d'une part, transmis par SMS sur les smartphones du service d'urgence, du coordinateur de l'entrepôt, du service de la protection de l'usine et du chargé de sécurité. D'autre part, ils s'affichent sur des PC à la réception, dans l'administration, dans le bureau du coordinateur de l'entrepôt et dans le local technique. Les messages peuvent également être affichés sur une application mise à la disposition de la protection du site et du service d'urgence.

En outre, des mesures de maintenance et d'entretien sont effectuées régulièrement et leur exécution périodique est surveillée au moyen d'une liste de contrôle. Il convient de mentionner ici en particulier :

- L'entretien annuel des détecteurs d'incendie a été effectué le 25/10/2023. L'entretien du système d'alarme a été effectué le 14/11/2023.
- L'entretien annuel des exutoires de fumée a eu lieu le 09/08/2023
- Inspections des capteurs de dangers d'explosion (EX) le 26/04/2023 et le 08/11/2023.
- Inspections du système d'eau d'extinction le 12/04/2023 et le 03/10/2023.
- Entretien annuel des extincteurs le 30/03/2023.
- Entretien annuel et remise en état des barrières de confinement d'eau d'extinction 01 et 09 les 24 et 25/10/2023.
- Contrôle des trousseaux de secours le 17/11/2023.
- Maintenance annuelle des capteurs de l'installation COV le 26/04/2023 et le 08/11/2023.

Le rapport du chargé de sécurité indique toutes les opérations de maintenance et d'entretien de l'année 2023.

Exercices d'évacuation et d'incendie

Des exercices d'évacuation spécifiques aux différents plateaux (secteurs d'activités) ont été réalisés dans le cadre du manuel d'instructions. Les nouveaux salariés ont bénéficié d'une formation sur l'utilisation pratique de petits extincteurs. Un exercice avec des forces d'intervention externes (CGDIS) a été organisé le 16 décembre 2023.

Depuis la mise en service du centre logistique de Colmar-Berg en 1990, il n'y a pas eu d'incidents ayant des effets importants sur l'environnement.

Le rapport du chargé de sécurité indique tous les incidents survenus en 2023.

5.1 Aspects environnementaux directs

Indicateurs de performance environnementale - Synthèse des indicateurs de performance

La performance environnementale peut être représentée à l'aide d'indicateurs et est ainsi comparable d'année en année.

Conformément aux dispositions du règlement EMAS III, les indicateurs de performance sont définis comme suit :

Indice A - indication de l'ensemble des impacts engendrés par les aspects environnementaux directs sur l'année

Indice B - a été retenu comme référence pour la performance environnementale le nombre corrigé de collaborateurs (équivalents temps plein - conversion à 100 %)

Indice R - indication du rapport A/B comme paramètre utilisé pour les comparaisons d'année en année.

➤ Indicateurs de performance 2019 - 2023

Indicateurs clés		2019	2020	2021	2022	2023	
Nombre d'employés (équivalents temps plein)	B	68,31	75,37	77,24	74,36	71,96	
Consommation de papier	A	231.000	215.000	301.500	195.500	223.000	pages
Consommation de papier par employé	R	3.381,88	2.852,59	3.903,42	2.629,10	3.098,94	pages par emp.
Eau	A	1.414	1.819	1.787	n.b.	n.b.	in m ³
Consommation d'eau par employé	R	20,70	24,13	23,14	n.b.	n.b.	en m ³ par emp.
Consommation d'eau potable par employé	R	17,26	18,48	15,98	n.b.	n.b.	en m ³ par emp.
Consommation d'eau de pluie par employé	R	3,44	5,65	7,16	7,44	9,89	en m ³ par emp.
Efficacité énergétique							
Electricité	A	254.794	254.887	290.012	300.308	399.758	en kWh
Consommation d'électricité par employé	R	3.730,22	3.381,81	3.754,69	4.038,57	5.555,28	en kWh par emp. Forte augmentation due à la mobilité électrique
Chauffage							
Consommation totale par employé	R	541,93	521,85	685,84	653,73	771,15	en l par emp.
Consommation d'huile alimentaire par employé	R	497,85	326,39	320,29	453,63	633,62	en l par emp. Depuis 2016, seuls des carburants issus de sources renouvelables sont utilisés pour le chauffage du centre logistique (exception 2020).
Consommation de biodiesel par employé	R	16,84	155,66	365,55	200,09	137,53	en l par emp.
Consommation de mazout par employé	R	0,00	39,80	0,00	0,00	0,00	en l par emp.
Mobilité							
Carburant (transport)	A	1.380.149	1.273.506	1.326.077	1.192.978	1.300.209	en kWh
Consommation totale par employé	R	20.206	16.897	17.168	16.043	18.069	en kWh par emp. En 2023, la part de carburant de source renouvelable (biodiesel et électricité) était de 92,5 %.
Consommation de diesel par employé	R	9.880	7.252	6.413	2.367	1.370	en kWh par emp.
Consommation de biodiesel par employé	R	9.489	9.036	9.845	12.282	14.138	en kWh par emp.
Consommation d'essence par employé	R	491	164	53	38	0	en kWh par emp.
Consommation d'électricité pour la mobilité par employé	R	345	444	857	1.356	2.560	en kWh par emp. Inclus dans la consommation totale d'électricité.
Production d'électricité							
par employé	R	0,00	0,00	0,00	128,60	8.004,43	en kWh par emp. La production a commencé le 30/11/2022.
Émissions dues aux transports							
CO ₂ par employé	R	2.845,87	2.028,37	1.765,41	663,94	376,70	en kg par emp. CO ₂ : seules les émissions de CO ₂ dues aux carburants fossiles sont indiquées ici. Le trafic utilisant du biodiesel et de l'électricité comme carburant n'est pas comptabilisé.
NO _x par employé	R	5,67	4,73	4,56	4,68	4,93	en kg par emp.
Particules fines par employé	R	0,17	0,14	0,13	0,13	0,14	en kg par emp.
Déchets en total	A	9.891	11.231	15.268	41.212	70.688	en kg
dont huiles/graisse/contenus de séparateurs	A	4.600	2.700	8.442	14.472	32.358	en kg
dont déchets problématiques de bureau/administration	A	428	400	551	619	506	en kg
dont autres déchets de bureau/administration	A	2.293	3.867	4.802	3.253	4.379	en kg
Déchets de bureau/administration - total par employé	R	39,83	56,61	69,31	52,97	60,85	en kg par emp. Les chiffres 2019-2021 et 2022-2023 ne sont pas comparables. Le total à partir de 2022 comprend les déchets issus de la reproduction, qui n'ont été pris en compte que de manière incomplète dans les années précédentes.
Utilisation de l'espace	A	21.840	21.840	21.840	21.840	21.840	m ²
Utilisation de l'espace par employé	R	319,74	289,77	282,76	293,71	303,50	m ² par emp.

Comme défini dans la politique environnementale, le système de gestion environnementale a pour objectif la réduction des impacts des aspects environnementaux directs sur l'environnement.

5.2 Aspects environnementaux indirects

Les impacts indirects des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** sur l'environnement sont présentés et évalués à l'aide de catalogues de critères et de listes de contrôle. Les produits et services similaires sont regroupés.

L'analyse tient compte des impacts potentiels du produit, de ses composants et de son emballage. Dans le cadre des services, on examine, dans la mesure du possible, comment les impacts directs et indirects sur l'environnement sont pris en compte. Cela concerne :

- impacts sur l'environnement dus à la coopération avec des fournisseurs et des prestataires en matière d'administration et de conseil
- impacts sur l'environnement dus à la réception/collecte des produits
- impacts sur l'environnement dus au transport des produits
- impacts sur l'environnement dus au stockage des produits
- impacts sur l'environnement dus au traitement / recyclage des produits

Pour les partenaires et les destinataires de produits, les critères de collaboration sont fixés dans des contrats. Les partenaires et les destinataires de produits sont contrôlés selon des critères qui incluent les impacts indirects sur l'environnement.

Depuis fin 2015, l'outil Potentiel de Ressources, certifié selon la norme ISO 14024, est appliqué aux destinataires des produits. Cet outil évalue en premier lieu les flux sortants de la valorisation eu égard à un pourcentage aussi élevé que possible de matières secondaires générées.

L'évaluation du Potentiel de Ressources génère des chiffres clés qui permettent d'évaluer la « performance des ressources » des destinataires de produits et de sélectionner ainsi, parmi toutes les options possibles, celle qui présente la meilleure performance.

Dès la sélection des partenaires et des destinataires de produits, les éventuels impacts indirects sur l'environnement sont contrôlés et évalués.

Les principaux aspects environnementaux indirects engendrés par les volets administration et conseil sont analysés et évalués dans le cadre de la campagne 'Shop Green'. Cela concerne bien entendu en premier lieu les groupes de produits concernés.

Les activités du service en charge de la qualification réduisent les impacts environnementaux indirects importants chez les partenaires. Ceci concerne notamment les formations sur le lavage et le nettoyage écologiques. Il n'est malheureusement pas possible de quantifier les effets positifs.

Sensibiliser les citoyens et les entreprises à une consommation écologique et tenant compte de la prévention des déchets est la tâche première de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La réduction des impacts indirects sur l'environnement est donc un objectif principal.

► Emballages / consommables

Conformément à la politique environnementale de la **SDK**, l'accent est mis non seulement sur l'analyse, la représentation et l'évaluation des matériaux d'emballage, mais aussi sur leur prévention. Tous les emballages sont autant que possible réutilisés à plusieurs reprises, également les cartons et les récipients en plastique. Un exemple : les seaux en plastique fréquemment utilisés dans le cadre du **SDK fir Bierger** pour collecter les graisses et huiles alimentaires usagées sont lavés dans notre propre installation de nettoyage et retournent aux points de collecte pour être distribués aux citoyens/ménages (plus de cinq réutilisations).

De même, les fûts en plastique souillés lors de l'utilisation, et vidés dans le cadre du transvasement/conditionnement, sont nettoyés par un prestataire externe et réutilisés dans le cadre de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

► Fournisseurs et prestataires de services

La condition de base pour collaborer avec des fournisseurs est leur labellisation **SDK** ou au moins leur affiliation au **SDK fir Betriber**. Cela permet de garantir que tous les partenaires appliquent les critères d'une gestion écologique des déchets.

Si des produits ou des services ne peuvent pas être achetés auprès des fournisseurs susmentionnés, la priorité est donnée aux fournisseurs disposant de certifications environnementales/de durabilité telles que la norme ISO 14001. Les fournisseurs doivent bien entendu être établis à proximité.

► Destinataires de produits

Comme indiqué ci-dessus, les destinataires de produits sont contrôlés sur la base de critères qui englobent les impacts indirects sur l'environnement. Ils doivent disposer de toutes les autorisations prescrites par la loi.

Le principe de proximité est également un facteur important dans le cas des destinataires de produits, tout comme la présence de certifications environnementales/de durabilité, telles que EMAS, ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

► Transporteurs

Comme mentionné ci-dessus, les transporteurs et partenaires contractuels dans le cadre de l'élimination des déchets sont également contrôlés sur la base de critères englobant les impacts indirects sur l'environnement. Il est indispensable que les transporteurs disposent de toutes les autorisations prescrites par la loi, tout comme de certifications environnementales/de durabilité.

► Information des employés et des clients

Des articles ayant trait au développement durable sont régulièrement communiqués via la liste de diffusion interne. Dans le cadre de formations, nous informons également tous les salariés sur les thèmes environnementaux.

Comme déjà évoqué, l'information et la sensibilisation des clients, c'est-à-dire des ménages privés, des entreprises et établissements, constituent une tâche centrale de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Cette action est mise en œuvre grâce à toute une série d'outils, tels que la presse écrite, la radio, Internet, les formations, les expositions et l'animation des enfants.

L'Union des consommateurs (ULC) est un partenaire important dans ce cadre.

L'information et la sensibilisation ne se limitent pas aux seules questions de la prévention des déchets, mais dépassent régulièrement ce cadre et englobent également la consommation éco-responsable et durable.

5.3 Indicateurs de performance du management

Le rapport annuel/le rapport sur le développement durable, publié chaque année, contient des informations plus détaillées sur les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Il présente toute une série d'indicateurs de performance liés à la gestion des performances environnementales indirectes. Il s'agit, entre autres (voir extrait pages 35 et 36), des/du :

- Quantités de produits problématiques collectés auprès des ménages privés
- Nombre d'activités de conseil aux citoyens et aux entreprises/établissements réalisées par téléphone et par e-mail
- Nombre d'entreprises et d'établissements conseillés et contrôlés en matière de gestion des déchets
- Nombre de partenaires et de destinataires de produits contrôlés en termes de conformité à la loi et de performance écologique
- Nombre de formations internes et externes, thèmes et nombre de participants
- Nombre de visites guidées et du nombre de participants dans le centre logistique
- Nombre de stands d'information/d'expositions et autres pour informer le public et les entreprises

ainsi que d'autres indicateurs de performance de la gestion concernant les projets d'innovation de la **SDK**, comme le nombre de participants au projet ECOBOX et le nombre d'ECOBOX en circulation pour réduire les déchets alimentaires.

On y trouve également des indicateurs sur l'état de l'environnement.

Les indicateurs de la gestion environnementale et les indicateurs de l'état de l'environnement sont tous deux axés sur les prescriptions de la norme ISO 14031.

Le rapport annuel est communiqué aux représentants des parties prenantes ainsi qu'à toutes les personnes intéressées qui en font la demande au cours du premier semestre de l'année suivante. Outre la version allemande, une version française et anglaise sont disponibles sur le site Internet www.sdk.lu. Le rapport annuel et le rapport sur le développement durable sont basés sur les directives de la GRI (Global Reporting Initiative).

5.3 Indicateurs de performance de la gestion (Extrait du rapport sur le développement durable de la SDK)

► Conseils aux citoyens/entreprises/établissements

En 2023, le nombre de contacts par mail ou par téléphone est équivalent à celui de l'année précédente. Sur 30 755 communications clients, 18 121 concernaient le **SDK fir Betriber**, 4 331 le **SDK fir Bierger** et 8 303 des activités supplémentaires.

► Quantités de produits problématiques collectées auprès des citoyens

La quantité totale du **SDK fir Bierger** recensée en 2023 s'élevait à 2 934,9 tonnes. Cela correspond à une légère augmentation de 0,8 % par rapport à 2022. La population a augmenté d'environ 2,4 % pendant la période de comparaison, pour atteindre 660 800 personnes. La quantité de produits problématiques recensés par an et par habitant a donc continué de diminuer et s'élève à 4,44 kg. Cette évolution est positive, comme le confirme le résultat de l'analyse nationale des déchets résiduels.

► Produits traités au centre logistique

En 2023, le centre logistique a reçu 4 415,7 tonnes de produits valorisables et problématiques. En 2022, ce nombre était de 4 425,7 tonnes, soit à peine plus. En 2023, 4 354,2 tonnes ont été transportées du centre logistique vers les destinataires de produits. En 2022, ce nombre était de 4 412,4 tonnes, soit 1,3 % de moins que l'année précédente.

► Contrôle qualité par le laboratoire SDK

Le nombre d'échantillons de « produits » et de « produits inconnus » s'élevait à 1 965 en 2023, soit le même niveau que les années précédentes. Les analyses de l'air ambiant, de la radioactivité et des lots spéciaux ont également confirmé des valeurs qui se situent dans la continuité de celles de l'année précédente avec 9 377.

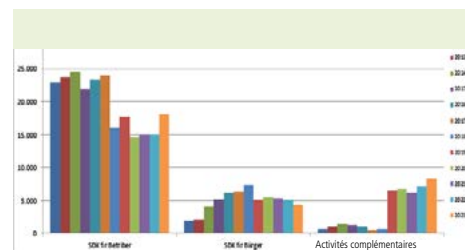
► Concepts pour entreprises/établissements

Au 31 décembre 2023, 5 612 établissements étaient affiliés. Par ailleurs, 2 169 analyses et concepts ont été élaborés et 2 308 contrôles de label ont été effectués. Au total, 7 126 visites ont été réalisées dans des établissements. Parmi elles, 264 étaient des consultations initiales et 32 des formations. Le nombre d'établissements labellisés s'élevait à 3 568 au 31 décembre 2023, ce qui représente un taux de 63,6 % (62,8 % l'année précédente). Le nombre de salariés des établissements affiliés s'élevait à 295 286 personnes au 31 décembre 2023.

► Audits: partenaires et destinataires de produits

Au cours de l'année 2023, 43 réunions ont été organisées avec des destinataires de produits. L'outil Potentiel de Ressources a été utilisé à ces occasions-là (voir point 2 – conseil/distribution). En outre, il y a eu 19 rencontres avec des destinataires de produits ou des partenaires sur le site de Colmar-Berg, y compris des conférences en ligne. Le calcul du Potentiel de Ressources selon le concept **SDK** a été mis à jour pour la plupart des flux de produits.

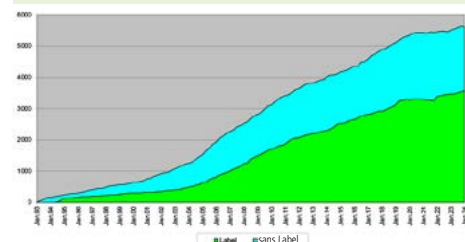
En 2023, sur les 14 partenaires ayant signé la convention actualisée en 2022, 9 étaient titulaires du label de qualité de la **SDK**, dont 7 avec diplôme (5 ans et plus de labellisation).



Conseils par téléphone et par mail 2012-2023



Quantités de produits problématiques provenant des ménages 2002 - 2023



Etablissements affiliés et labellisés en 2023

5.3 Indicateurs de performance de la gestion (Extrait du rapport sur le développement durable de la SDK)

► SDK fir Bierger et activités supplémentaires

Shop Green

En 2022, la campagne « Clever akafen » (acheter malin) a été rebaptisée « Shop Green ». Ce changement avait été motivé par la volonté des partenaires commerciaux de mettre en évidence le fait qu'il s'agit de promouvoir des produits respectueux de l'environnement. Cette campagne nationale, récompensée par la Commission européenne, promeut les produits écologiques et générant peu de déchets dans le commerce avec la mention « Shop Green ». Le nombre de magasins participants s'élevait à 194 au 31 décembre 2023.

Clever lessen

La campagne de promotion du récipient réutilisable, destiné à emporter les repas des restaurants, cantines, take-aways, etc. a débuté en juin 2018 et a continué d'évoluer positivement en 2023. Au 31 décembre 2023, 143 restaurants et 158 cantines/écoles étaient affiliés. 27 907 récipients de 500 ml et 82 188 récipients de 1.000 ml, soit plus de 110 000 unités, avaient été distribués à cette date.

Potentiel de Ressources

Le concept permet de contrôler et d'évaluer les processus de valorisation et d'élimination (processus de production inverse) chez les destinataires de déchets (destinataires de produits) du point de vue de l'efficacité des ressources. Au 31 décembre 2023, 132 processus de production inverse au total avaient été certifiés chez 47 partenaires de l'action **SuperDrecksKëscht**® et d'autres acteurs.

Gestion écologique des déchets dans les immeubles résid.

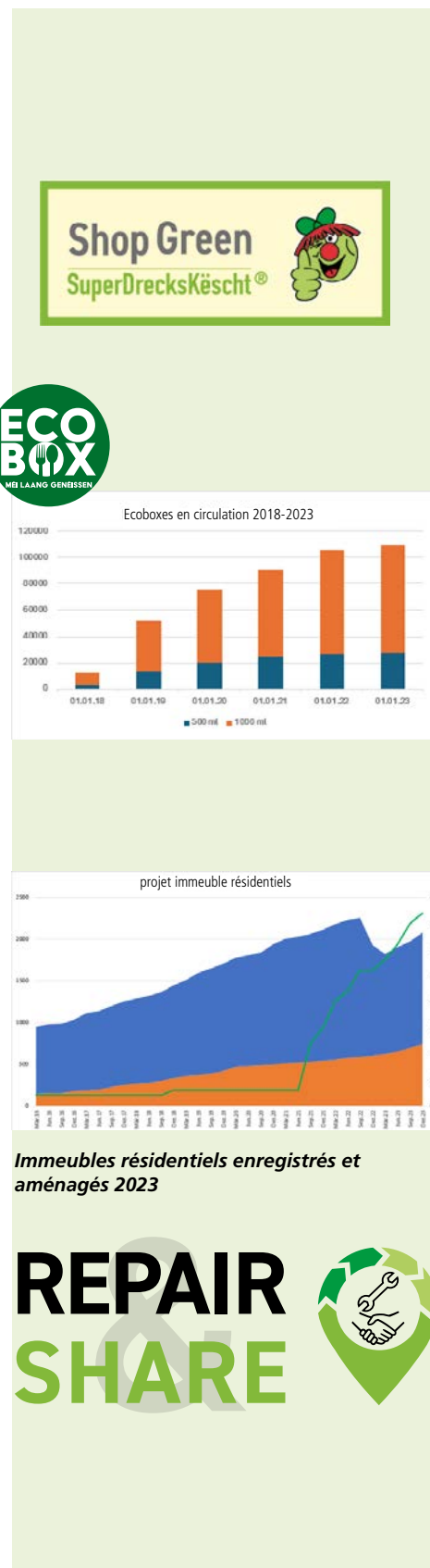
Au 31 décembre 2023, un total de 93 syndicats immobiliers s'étaient engagés, avec un total de 6 005 immeubles résidentiels. Parmi eux, 749 étaient aménagés. Le nombre d'immeubles labellisés a pu être augmenté en 2023, passant de 26 l'année précédente à 37.

Repair & Share

L'objectif général de cette plateforme en ligne est de prolonger la durée de vie des biens et de réduire la consommation de ressources grâce à une utilisation partagée. En 2022, « Flécken a Léinen » a été rebaptisé « Repair & Share ». Au 31 décembre 2023, 122 entreprises proposant des réparations et 33 entreprises proposant un service de location étaient référencées.

► SDK-Akademie

La SDK Akademie est un instrument transversal qui sert à sensibiliser, informer et qualifier dans le cadre des activités de l'action **SuperDrecksKëscht**® (SDK fir Bierger, SDK fir Betriber et activités supplémentaires). Dans le cadre de la sensibilisation des citoyens, la SDK a participé à 20 événements en 2023. Au total, 171 formations internes ont été organisées. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport annuel de la SDK Akademie.



6. Programme environnemental – projets actuels et futurs 2023 - 2026

Vous trouverez ci-dessous le programme environnemental de l'action SuperDrecksKëscht®. Conformément aux missions attribuées dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, les objectifs concernant les aspects environnementaux indirects dominent ici.

Il est également difficile de quantifier les objectifs environnementaux qui concernent les aspects environnementaux directs. En 2021 et 2022, de nouveaux objectifs (1, 2 et 7) ont été ajoutés.

Aspects environnementaux directs

Objectif	1. Neutralité carbone ou bilan carbone positif d'ici 2025
Mesures	Développement du bilan carbone et du rapport sur la protection du climat pour le scope 3. Réalisation d'un bilan carbone complet pour le scope 3 en 2022 et 2023.
Responsable	Direction, conseil du climat de la SDK
Date butoir	Continu ; objectif 31/12/2025
Statut	Publication de 3 rapports sur la protection du climat en 2019-2021, avec l'ajout continu de données sur le scope 3. Rapport complet sur la protection du climat, incluant le scope 3, en 2022.
Évaluation	Évolution positive. L'audit énergétique de 2022, la mise en service d'une installation photovoltaïque et l'achat d'autres véhicules électriques permettront probablement d'atteindre l'objectif de manière anticipée.
Objectif	2. Économie circulaire : fermer les cycles de matières régionaux en collaborant avec des producteurs locaux
Mesures	Promotion des produits SDK Circular ; l'objectif d'introduire d'autres produits SDK Circular reste inchangé.
Responsable	Direction, coordination des activités supplémentaires
Date butoir	Continu ; l'objectif est le même : au moins 1 produit supplémentaire SDK Circular d'ici le 31/12/2025
Statut	Label SDK Circular ; respect de la conformité légale avec les autorités ; gestion des produits SDK Circular existants ; avec l'Ecobloc, un autre produit a pu être réalisé en 2023. Poursuite de l'examen des produits envisageables.
Évaluation	SDK Circular n'est pas le seul outil de soutien à l'économie circulaire. De manière générale, la SDK soutient de manière particulièrement intensive toutes les parties prenantes qui encouragent l'économie circulaire.
Objectif	3. Optimisation de la logistique d'élimination des déchets afin de réduire la consommation d'énergie
Mesures	Pas de nouvelles mesures concrètes. Surveillance du statut actuel.
Responsable	Direction, coordination de la logistique de collecte
Date butoir	Nouvel examen au 31/12/2024
Statut	L'optimisation de la planification des tournées par le biais d'un suivi GPS a été mise en œuvre au moyen du système « Webfleet ».
Évaluation	L'objectif d'optimisation de la logistique est largement atteint grâce à l'acquisition de nouveaux véhicules à faibles émissions (voir ci-dessous), à un taux d'utilisation élevé et au système Webfleet. Cela se reflète également dans la baisse des km parcourus dans le domaine de la logistique, dont la part s'élève encore à 7,3 % entre 2022 et 2023.

Aspects environnementaux directs

Objectif	4. Production d'électricité
Mesures	Mise en place d'une installation photovoltaïque réalisée. La mise en service (raccordement au réseau) a été faite le 30/11/2022.
Responsable	Direction, coordination de l'innovation
Date butoir	Sans objet
Statut	Production d'électricité en cours. En 2023, l'installation photovoltaïque a produit 575,999 MWh d'électricité, ce qui correspond à une économie de 103,68 tonnes d'équivalents CO ₂ .
Évaluation	Objectif atteint avec succès.

Objectif	5. Réduire les émissions des véhicules (CO₂, oxydes d'azote, particules fines) de 20 % d'ici 2023 par rapport à 2014
Mesures	2020/2021 : augmentation de l'utilisation des transports publics ; achat et remplacement des véhicules. Le nombre de kilomètres parcourus a été réduit grâce à une augmentation du travail à domicile (en partie dû à la pandémie, mais aussi à une meilleure organisation du travail, déjà lancée fin 2019). Poursuite des mesures 2022-2024 : continuer à augmenter l'utilisation des transports publics ; continuer à remplacer les véhicules à énergie fossile par des véhicules électriques ou fonctionnant aux carburants neutres pour le climat.
Responsable	Direction, coordination de l'innovation
Date butoir	Contrôle annuel dans le cadre du bilan carbone
Statut	En ce qui concerne les voitures, certains ont été remplacés par des véhicules électriques ou d'autres véhicules à faible consommation d'énergie et à faibles émissions en 2023. Dans le cadre de la stratégie de protection du climat, un véhicule électrique de service a été proposé en 2022 à tous les salariés ayant deux ans d'ancienneté ou plus. Grâce au développement d'infrastructures pour la recharge, l'électricité produite par l'installation photovoltaïque peut être utilisée directement pour recharger les véhicules. Fin 2023, le parc de véhicules comptait 56 véhicules électriques.
Évaluation	En 2023, les émissions de CO ₂ étaient inférieures de 67,3 % à celles de 2014 et les émissions de NOx ont diminué de 42,6 %, tandis que les émissions de particules fines n'ont diminué que de 9,6 %. L'objectif a donc été largement atteint.

Objectif	6. Réduire la consommation de papier de 40 % par salarié d'ici 2023 par rapport à 2014 grâce à la numérisation
Mesures	Atteint en 2020 : extension des fonctions de l'espace client ; achat de tablettes supplémentaires ; introduction d'un système de gestion numérique des documents pour l'activité de conseil ; remplacement des journaux et revues par des abonnements numériques. Mesures prévues pour 2022 et 2023 : poursuite des mesures de numérisation. En 2023 : demandes et gestion numériques des congés ; extension de l'outil ELO à d'autres domaines.
Responsable	Direction, coordination de l'IT, coordination des activités de conseil
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Évaluation	D'autres mesures de numérisation sont en cours, par exemple l'extension de l'outil d'archivage ELO à d'autres départements. Objectif non atteint. Il a été constaté qu'à l'heure actuelle, il n'était guère possible d'économiser davantage de papier. Il s'agit plutôt d'un objectif à moyen terme. Le nouvel objectif a été reporté à 2027.

6. Programme environnemental – projets actuels et futurs 2023 - 2026

Aspects environnementaux directs

Objectif	7. Logistique de l'entrepôt : remplacer les machines fonctionnant avec des carburants fossiles par des machines fonctionnant avec des énergies renouvelables (nouveau en 2022)
Mesures	Mesures à prendre en 2023 : poursuite de l'optimisation, remplacement des machines (nettoyeur haute pression électrique)
Responsable	Direction, coordination de l'innovation, coordination de la production inverse
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Les mesures ont été mises en œuvre dans la mesure du possible.
Évaluation	Une évolution positive. Les chiffres de la consommation de carburants pour les machines en 2023 montrent que les changements entrepris sont déjà une réussite. D'autres améliorations ne sont pas possibles pour l'instant, car elles ne sont pas économiques et n'ont pas de sens en termes de bilan carbone.

Aspects environnementaux indirects

Comme indiqué dans la politique environnementale, l'objectif du système de gestion environnemental est de réduire l'impact environnemental des aspects environnementaux directs. En ce qui concerne les aspects environnementaux indirects, les données disponibles ne permettent pas de les quantifier.

Objectif	1. Augmentation de la consommation de produits écologiques (secteur non alimentaire) - Shop Green
Mesures	L'adaptation et le développement permanent des critères ; 2019 : prise en compte renforcée de l'emballage (durabilité, économie circulaire) ; mise à jour des critères ; examen d'autres catégories de produits possibles. 2020 : mise à jour des critères ; début des analyses de marché 2021 : développement du concept, analyse de marché et formation du personnel. 2022 : changement de nom de « Clever akafen » en « Shop Green ». Motif : souhait des partenaires commerciaux de mettre plus clairement en évidence le fait qu'il s'agit de promouvoir des produits respectueux de l'environnement. 2023 : analyse de marché ; intégration de la catégorie de produits « Leave on » dans les produits de soins corporels, développement d'un outil en ligne pour l'information et la sensibilisation du personnel de la distribution. 2024 : introduction du groupe de produits « Leave on » ; poursuite de l'analyse intensive du marché.
Partenaire	Commerçants, fournisseurs, fabricants, Confédération (de commerce), Union luxembourgeoise des consommateurs, ministères, EBL
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, coordination de la communication
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Mise en œuvre réussie du passage de « Clever akafen » à « Shop Green ». Poursuite du développement avec les instruments existants, en particulier l'analyse continue du marché.
Évaluation	Les analyses de marché se sont poursuivies en 2023. L'écho de « Shop Green » continue d'être positif, tant de la part des commerçants que des consommateurs.

Aspects environnementaux indirects

Objectif	2. Kit de bienvenue et fiche d'information - Information à l'attention des citoyens et des nouveaux habitants des communes pour soutenir le tri et la réduction des déchets
Mesures	Publicité via l'activité de conseil ; placement de sets de bienvenue dans les communes/syndicats 2021 : réalisation d'une analyse de marché afin de déterminer les besoins actuels. Sur la base des résultats de l'analyse de marché, la distribution du kit d'accueil sera poursuivie en fonction des souhaits/exigences des communes. 2022-2023 : la distribution du kit d'accueil se poursuit en fonction des souhaits/exigences des communes. 2023 et 2024 : envoi de la fiche d'information pour publication dans les bulletins communaux.
Partenaire	Systèmes de producteurs : Ecotrel, Ecobatterien, Valorlux, ainsi que les communes ou syndicats de communes
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil & des projets d'innovation et coordinateur communication
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2025
Statut	Le kit d'accueil n'a été utilisé que quelques fois en 2023. En revanche, la fiche d'information est de plus en plus sollicitée. 63 communes sur 102 montrent leur intérêt en y plaçant le logo de leur commune.
Évaluation	D'autres communes n'utiliseront pas le kit d'accueil. Elles utilisent plutôt d'autres instruments, tels que la feuille d'information pour les bulletins communaux.

Objectif	3. Intégration des thèmes du développement durable dans les écoles
Mesures	2018 : élaboration de documents concrets et pratiques en accord avec les programmes scolaires ; test dans des écoles partenaires sélectionnées ; thèmes : gestion durable des déchets, consommation durable, vie communale en accord avec les principes du développement durable, ... 2019 : extension au niveau national ; autres projets : élaboration et utilisation communes de matériel pratique (médias, films, histoires, affiches) sur le thème de la consommation durable ; chaîne YouTube 2020 : développement des offres numériques (par exemple des tutoriels YouTube). 2021 – 2024 : poursuite de l'élaboration et de l'utilisation de matériel pratique (médias, films, histoires, affiches) sur le thème de la consommation durable.
Partenaire	Écoles primaires, lycées, maisons relais
Responsable	Direction, coordination de la SDK Akademie
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Projets en cours
Évaluation	La coopération avec les institutions concernées (SCRIPT, IFEN) est établie.

6. Programme environnemental – projets actuels et futurs 2023 - 2026

Aspects environnementaux indirects

Objectif	4. Poursuite du développement des systèmes nationaux de collecte dans le commerce afin d'améliorer la collecte de produits valorisables et problématiques et de réduire les déchets résiduels
Mesures	2018-2021 : participation au développement de l'application nationale qui présente toutes les offres de collecte de déchets ; mise en place d'armoires de collecte (p.ex. Cactus, Auchan) ; poursuite de la collaboration à la mise en œuvre du plan national de gestion des déchets dans le but d'uniformiser les systèmes de collecte. Depuis 2022 : La collaboration à la mise en œuvre du plan national de gestion des déchets dans le but de développer les systèmes de collecte dans le commerce est poursuivie.
Partenaire	Systèmes de producteurs : Ecotrel, Ecobatterien, ainsi que les communes ou syndicats de communes, confédération luxembourgeoise de commerce
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, coordination de la communication
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	La refonte de la législation nationale a été effectuée. La SDK continue à soutenir le Ministère de l'Environnement et l'Administration de l'environnement dans le développement des systèmes de collecte, mais se limite désormais explicitement aux produits problématiques.
Évaluation	La SDK apporte désormais essentiellement son know-how et se limite aux produits problématiques.
<hr/>	
Objectif	5. Développer/remplacer les taux de recyclage basés sur les entrées (input) par un outil basé sur les sorties (output) qui représente la récupération réaliste des matières premières (secondaires) (Potentiel de Ressources)
Mesures	2018-2021 : poursuite de la publicité ; campagne au niveau de l'UE, autorités nationales ; recrutement d'autres partenaires pour la certification (tant pour la production inverse que pour la production) ; examen du Potentiel de Ressources pour les consommables de la SDK ; examen du potentiel de Ressources pour les nouveaux produits - y compris leur réparabilité Depuis 2022 : les mesures des années précédentes sont reconduites. Les certifications existantes ont été mises à jour ou reconduites. Le placement au niveau de l'UE est toujours visé.
Partenaire	Destinataires de produits, producteurs de marchandises et de consommables
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, coordination de la communication
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Le Potentiel de Ressources fait partie intégrante des produits SDK Circular . Un autre levier est la collaboration avec le label RAL 950. Il n'y a toutefois pas eu de développement significatif.
Évaluation	La diffusion du Potentiel de Ressources - la certification d'autres processus de production inverse - n'a malheureusement pas pu être mis en œuvre comme souhaité. Seul un produit - Geobloc, voir Aspects environnementaux directs (2) - a été certifié.

Aspects environnementaux indirects

Objectif	6. Sensibilisation des établissements et des entreprises à l'économie circulaire
Mesures	En cours : information des entreprises et des établissements dans le cadre du SDK fir Betriber ; indication du Potentiel de Ressources et d'autres projets d'innovation dans le cadre des concepts de gestion des déchets ; collaboration active aux projets des partenaires Soutien de l'offre de la House of Sustainability et des programmes Fit 4 Sustainability et des SME-Packages dans le cadre de l'initiative « Klimapakt fir Betriber ».
Partenaire	House of Sustainability, Luxinnovation et Ecoinnovation Cluster ; LIST, Université du Luxembourg, communes faisant partie du Klimapakt
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Examen permanent des besoins. L'économie circulaire continue d'être abordée dans les établissements et les entreprises. Des informations sont fournies via les projets des partenaires.
Évaluation	Les mesures prévues sont mises en œuvre. Sensibilisation des entreprises par le biais d'une information continue sur les projets d'innovation. Il n'est pas possible de quantifier et d'évaluer le succès.

Objectif	7. Poursuite du développement des systèmes de collecte dans les immeubles résidentiels afin d'améliorer la collecte des produits valorisables et problématiques et de réduire les déchets résiduels ; équipement des immeubles affiliés de sas de déchets
Mesures	2018-2020 : conseils et soutien permanents pour la mise en place de stations de collecte ; soutien pour l'équipement en sas de déchets ; développement d'un modèle économique pour augmenter l'attractivité des sas de déchets ; campagne pour la poursuite de l'équipement en sas de déchets ; 2021 : promotion intensive du label ; nouveau concept d'attribution du label Depuis 2022 : les mesures sont reconduites. Organisation d'autres formations, tant pour les gestionnaires d'immeubles que pour les résidents, en mettant l'accent sur un concept de « train-the-trainer ».
Partenaire	Immeubles résidentiels, syndics, GSPL (Groupement des syndics professionnels), communes ; prestataires de services de facturation
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, coordinateur communication, chargé de projet Immeubles résidentiels
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	En raison des nouvelles dispositions légales, la demande pour les offres de la SDK a continué d'évoluer de façon positive. Le nombre d'immeubles labellisés s'élève désormais à 37.
Évaluation	En 2023, l'évolution a également été positive et conforme aux objectifs.

Objectif	8. Réduction des déchets alimentaires - conception et utilisation de récipients réutilisables pour la restauration et les événements (ECOBX)
Mesures	Distribution de plus de 100 000 ECOBOX jusque fin 2022 ; concertation et test d'autres récipients réutilisables ; coopération avec les communes pour l'utilisation d'ECOBX lors d'événements et de fêtes. 2020/2021 : renforcement supplémentaire de la collaboration avec les communes, les gestionnaires de cantines et les traiteurs ; 2022 : promotion de l'offre « Partyrent ».

6. Programme environnemental – projets actuels et futurs 2023 - 2026

Aspects environnementaux indirects

... mesures	Depuis 2023 : promotion générale des récipients réutilisables dans le secteur de la restauration et du catering. Soutien à d'autres fournisseurs au Luxembourg. Poursuite de la promotion de l'ECOBIX.
Partenaire	Ministère, IMS, Horesca, cantines, restaurants, clc, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, coordinateur communication, équipe du projet « Clever Iessen »
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Les mesures sont en cours.
Évaluation	Évolution positive : au 31 décembre 2023, plus de 110 000 ECOBOX avaient été distribuées.

Objectif	9. Augmenter le nombre de personnes qualifiées par le service de formation ; élargir l'offre de formation
Mesures	2018/2019 : améliorer le système de gestion du service ; s'adresser aux acteurs nationaux de la formation professionnelle continue // 2020-2021 : poursuivre la diversification, l'élargissement et la mise en œuvre du concept ; renforcer les offres en collaboration avec les institutions de formation nationales ; poursuivre le développement du système de gestion et des logiciels utilisés. 2022 : offres pour une collaboration avec des institutions de formation nationales ; développement du système de gestion. 2023 : certification ISO 21001 ; développement d'un outil/application en ligne pour atteindre encore plus de personnes. 2024 : lancement de l'outil en ligne/de l'application
Partenaire	Agence pour le développement de l'emploi, communes, institutions publiques, écoles
Responsable	Direction, coordination de la SDK Akademie
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Les mesures sont en cours. En 2022, un nouveau document stratégique a été convenu avec le Ministère de l'Environnement afin de répondre encore mieux aux exigences envers la SDK Akademie.
Évaluation	Les offres de la SDK Akademie sont très bien accueillies. Le nombre de participants est élevé.

Objectif	10. Préservation des ressources grâce à l'économie de partage - projet « Repair & Share »
Mesures	En cours : recrutement d'autres entreprises ; promotion des entreprises artisanales qui proposent des réparations ; développement du site Internet avec des informations générales sur le thème de la réparation. 2020-2021 : discussions avec « Repair-Café » et d'autres acteurs pour développer l'offre ; une collaboration et une mise en réseau avec des projets déjà existants, tels que Social ReUse ou Rethink, seront poursuivies. Réalisation d'analyses de marché. La réorientation du concept a eu pour conséquence le changement de nom du projet, qui s'appelle désormais « Repair & Share ». La plateforme Internet a été refaite comme prévu. En 2023 et 2024, le projet continuera d'être promu avec la Chambre des Métiers. L'objectif est d'avoir encore plus d'entreprises participantes.

Aspects environnementaux indirects

Partenaire	Ministères, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, Oekozynter Pafendall, Ecotrel, INDR, Repair-Café Luxembourg, Cell
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, coordination de la communication, équipe du projet « Share & Repair »
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	La révision du concept a été achevée fin 2022. Le renforcement de la promotion est en cours, mais le nombre d'établissements enregistrés n'a pas augmenté de manière significative.
Évaluation	Le projet est essentiellement influencé par les conditions cadres (cadre législatif européen et national). Une évolution positive n'est attendue qu'à moyen terme.

Objectif	11. Green Events : organiser des événements plus respectueux de l'environnement grâce à la prévention et au tri des déchets
Mesures	2019 : lancement de la campagne en septembre ; création d'un site Internet ; renforcement de l'activité de conseil ; attribution des premiers labels « Green Events » et « Mir engagieren eis ». 2020/2021 : les mesures ont été maintenues ; coopération renforcée avec les communes ; poursuite de l'attribution des labels « Green Events » et « Mir engagieren eis ». 2022 : les mesures ont été maintenues. 2022, 2023, 2024 : les mesures sont maintenues. Accompagnement renforcé des événements ; coopération avec les communes ; participation au projet Green Business Events. Publication d'une brochure à destination des communes.
Partenaire	Oekozynter Pafendal, Ministères, communes
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, coordination de la communication, chargé de projet
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Les mesures sont en cours. Les communes participent davantage à la promotion et à la mise en œuvre, notamment en raison du cadre légal. L'écho est également de plus en plus positif en raison du nouveau cadre légal. Le projet progresse bien.
Évaluation	

Objectif	12. Intégration et sensibilisation des réfugiés à la gestion des déchets/ressources
Mesures	En cours : accompagnement continu des établissements ; poursuite de l'amélioration de la collecte ; sensibilisation des réfugiés à la prévention ; depuis 2023, renforcement des formations selon le concept « Train-the-trainer »
Partenaire	ONA (anciennement OLAI)
Responsable	Direction, coordination de la formation, équipe du projet
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Examen continu des exigences.
Évaluation	En 2023, le suivi et les mesures de formation se sont également déroulés comme prévu. Il n'est pas possible (pour l'instant) de fournir des données quantitatives sur la prévention réelle.

6. Programme environnemental – projets actuels et futurs 2023 - 2026

Aspects environnementaux indirects

Objectif	13. Poursuivre la réduction des risques potentiels liés aux produits problématiques dans les ménages privés
Mesures	2018-2020 : campagnes de sensibilisation sur les traverses de chemin de fer et les bois traités, sur les piles au lithium en collaboration avec Ecobatterien, sur la manipulation des médicaments, des aérosols, des peintures/verniss. 2021 : suivi permanent de l'évolution ; poursuite des campagnes. Les thèmes de 2021 étaient notamment les feux d'artifice et les explosifs, ainsi que le danger potentiel des accumulateurs à haute énergie (lithium). 2022, 2023 et 2024 : poursuite des mesures ; suivi permanent de l'évolution.
Partenaire	Communes, Ecobatterien, secteur de la santé
Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, SDK fir Bierger
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Les mesures sont en cours. En 2023, la promotion du thème a été poursuivie de manière générale. Les effets de prévention se font sentir. Cependant, de nouveaux produits qui n'avaient pas joué de rôle les années précédentes et qui représentent de nouveaux dangers potentiels sont « apparus » en 2023, comme des réservoirs de protoxyde d'azote.
Évaluation	Les mesures ont été prises comme prévu.

Objectif	14. Mise en pratique de l'économie de troc dans le but de réduire les déchets dans les écoles (voir également le point 3.)
Mesures	2019 et 2020 : mise en place d'armoires d'échange dans les lycées ; information (règles d'utilisation) et sensibilisation ; ateliers d'accompagnement ; 2021 : mise en œuvre par la SDK Akademie ; information et sensibilisation ; ateliers d'accompagnement ; participation de la SDK au projet « Nachhaltigkeitscheck in der Schule »
Partenaire	Ecoles, ministères
Responsable	Direction, coordination de la SDK Akademie
Date butoir	Projet terminé
Statut	Pas d'autres mesures spécifiques.
Évaluation	Projet terminé. Le thème a été intégré dans l'éducation générale au développement durable.

Objectif	15. Mise en œuvre de l'économie circulaire dans le secteur de la construction : augmenter l'efficacité des ressources grâce à une meilleure planification
Mesures	Information et sensibilisation, collaboration avec des architectes, collaboration au passeport « matériel du bâtiment » en vue d'une déconstruction ultérieure, application du concept de Potentiel de Ressources, extension des instruments de collecte sélective des déchets ; 2018-2021 : lancement et commercialisation de la LECOBOX ; 2022-2024 : poursuite des mesures en cours.
Partenaire	Architectes, LIST, université, secteur de la construction, Administration des Bâtiments Publics, Institut de formation de l'économie de la construction (IFSB), autres maîtres d'ouvrage publics

Aspects environnementaux indirects

Responsable	Direction, coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, équipe du projet Construction
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Planification à moyen terme. Entre-temps, l'important promoteur public SNHMB (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) a intégré le label SDK fir Betriber pour le secteur de la construction dans ses critères d'appel d'offres.
Évaluation	L'importance de l'activité de conseil de la SDK continue de croître, notamment en raison du nouveau cadre légal. Une évolution positive.

Objectif	16. Poursuite de la réduction des sites pollués dans l'agriculture et la viticulture
Mesures	En cours : conseil aux exploitations agricoles et viticoles en vue de leur affiliation au SDK fir Betriber ; poursuite de la coopération avec le MBR et l'ASTA ; jusqu'en 2021 : gestion du traitement et du recyclage des films et autres matières plastiques, ainsi que des piquets de vigne et des piquets d'arbres fruitiers provenant de l'agriculture
Partenaire	Ministère de l'Agriculture, MBR (Maschinenring), ASTA (Administration de l'Agriculture)
Responsable	Coordination des activités de conseil et des activités supplémentaires, Chargé de projet Agriculture
Date butoir	Projet terminé
Statut	Examen permanent des besoins avec l'aide des partenaires MBR et ASTA. La SDK reste à disposition pour donner des conseils si nécessaire.
Évaluation	Le savoir-faire acquis par la SDK en matière de collecte de films agricoles et de piquets est désormais davantage utilisé par des tiers. Le projet est terminé. Les retours sur les conseils donnés aux exploitations agricoles restent positifs.

Objectif	17. Réduction des produits problématiques présents dans les déchets résiduels dans les ménages privés (nouvel objectif 2019/2020 ; voir également le point 13)
Mesures	2020/2021 : sensibilisation accrue des citoyens par le biais de la sensibilisation publique/publicité ; en particulier pour les produits suivants : médicaments et cosmétiques, aérosols et peintures/vernis, les mesures ont été reconduites ; observation continue de l'évolution. En 2023, sur la base des résultats de l'analyse des déchets résiduels, l'accent a été mis sur les produits suivants : peintures/vernis, médicaments, aérosols et, désormais, déchets contenant du bitume.
Partenaire	Communes, commerces, pharmacies
Responsable	Coordination des activités de conseil & des activités supplémentaires, coordination de la communication, chargé de projet SDK fir Bierger
Date butoir	Nouvel examen au plus tard le 31/12/2024
Statut	Des bilans quantitatifs actualisés serviront aux campagnes d'information et de sensibilisation
Évaluation	L'analyse des déchets résiduels de 2022 montre une baisse significative des produits problématiques dans les déchets résiduels, ce qui indique une prise de conscience accrue du problème et de la prévention. En 2023, la quantité de déchets problématiques par an et par habitant a également diminué. Ce point se développe donc très bien.

La présente déclaration environnementale 2024 pour l'exercice 2023 a pour but d'informer nos salariés, nos clients et le public intéressé de la protection de l'environnement au sein de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Nous garantissons la véracité des informations contenues dans cette déclaration environnementale et autorisons la publication de cette déclaration. La Direction est responsable du contenu et de la publication de cette déclaration environnementale.


En outre, nous confirmons une fois de plus garantir le respect de toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes nous concernant en signant ci-dessous.

Nous confirmons également notre engagement à améliorer en permanence les performances environnementales et le système de gestion nécessaire à cet effet.

La Direction de l'**action SuperDrecksKëscht®** - chargé de mission **Oeko-Service Luxembourg S.A.**

Colmar-Berg, mars 2024

Signatures



Hans-Peter Walter, Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)



Dr. Klaus Schu, Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)



Frank Fellens, Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)

La prochaine déclaration environnementale actualisée sera publiée en avril 2025.
La prochaine déclaration environnementale consolidée sera publiée en avril 2026.

Déclaration de validité

Les vérificateurs environnementaux mentionnés ci-dessous confirment avoir vérifié que le site, comme indiqué dans la présente déclaration environnementale mise à jour de l'organisation SDK SuperDrecksKëscht/ Oeko-Service Luxembourg SA avec le numéro d'enregistrement LU-000005, répond à toutes les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009, tel que modifié le 28 août 2017 et le 19 décembre 2018, concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Nom du vérificateur environnemental	Numéro d'enregistrement	Agréé pour les secteurs (NACE)	
Christian Ruhe	DE-V-0386	38	Collecte, traitement et élimination des déchets
Markus Grob	DE-V-0363		
Dr. Georg Sulzer	DE-V-0041	70.22 85.59.2	Conseil aux entreprises Formation professionnelle des adultes

En signant cette déclaration, il est confirmé que :

- la vérification et la validation ont été effectuées en parfaite conformité avec les exigences du règlement (CE) no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026 de la Commission,
- le résultat de la vérification et de la validation confirme l'absence de preuves de non-respect de la législation environnementale applicable, et
- les données et les informations contenues dans la déclaration environnementale donnent une image fiable, crédible et véridique de toutes les activités de l'organisation.

Cette déclaration ne peut pas être assimilée à un enregistrement EMAS. L'enregistrement EMAS ne peut être effectué que par un organisme compétent conformément au règlement (CE) no 1221/2009. La présente déclaration ne peut pas être utilisée comme base autonome pour l'information du public.

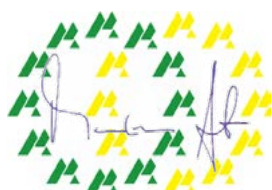
Berlin, le 10/07/2024



Christian Ruhe
Vérificateur environnemental DE-V-0386

**GUT Zertifizierungsgesellschaft
für Managementsysteme mbH
V. environnemental DE-V-0213**
Eichenstraße 3 b
D-12435 Berlin

Tél : +49 30 233 2021-0
Fax : +49 30 233 2021-39
E-mail : info@gut-cert.de



Markus Grob
Vérificateur environnemental DE-V-0363



Dr. Georg Sulzer
Vérificateur environnemental DE-V-0041

SDK RESSOURCEN INNOVATION NOHALTEGKEET CIRCULAR ECONOMY

SuperDrecksKëscht®



Glossaire et liste des abréviations

ADR	accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route
a	annum (lat.) = année
CGE	Chargé de la gestion environnementale
CO	monoxyde de carbone
CO2	dioxyde de carbone
COV	Volatile Organic Compounds = composés organiques volatils
DIN EN ISO 14001	Systèmes de management environnemental - Exigences avec guide d'application (norme internationale)
ECOBX	réipients réutilisables pour le transport et le stockage des repas
EMAS III:	système de management environnemental et d'audit Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit, tel qu'adapté en 2017 (règlement (UE) 2017/1505) et en 2018 (règlement (UE) 2018/2026)
kWh	kilowattheure
l	litre
Label ESR	Entreprise socialement responsable – label luxembourgeois pour les entreprises à responsabilité sociale
LECOBOX	Mini-conteneur pour la collecte séparée des produits de valeur et des produits problématiques
LED	light-emitting diode = diode électroluminescente
MECB	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
NOx:	oxydes d'azote
PM	Particulate Matter = poussière fine
SDK	Action SuperDrecksKëscht®
SGE	Système de gestion environnementale
SO2	dioxyde de soufre
to	tonne
TOC	Total Organic Carbon = carbone organique total
ULC	Union Luxembourgeoise des Consommateurs

**Ministère de l'Environnement, du
Climat et de la Biodiversité**

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Administration de l'environnement

1, avenue du Rock'n Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tel: 40 56 56 - 1



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Administration de l'environnement

Chambre des Métiers

2, circuit de la Foire internationale
L-1347 Luxembourg
Tel.: 42 67 67-1



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG

Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tel.: 42 39 39-1



SuperDrecksKëscht®

Zone Industrielle Piret
L-7737 Colmar-Berg
Tel.: 48 82 16 - 1

e-mail: info@sdk.lu

Internet: www.sdk.lu

